



## **DIVISION DES DROITS DES PALESTINIENS**

# **RÉUNION INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES À L'APPUI DU PROCESSUS DE PAIX ISRAËLO-PALESTINIEN**

*Le rôle de l'Europe dans la promotion de la création d'un État palestinien  
et l'instauration de la paix entre les Israéliens et les Palestiniens*

**Bruxelles, les 28 et 29 juin 2011**

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Séance d'ouverture . . . . .	4
III. Séances plénières. . . . .	9
A. Séance plénière I . . . . .	9
B. Séance plénière II . . . . .	14
C. Séance plénière III . . . . .	18
IV. Séance de clôture. . . . .	24
Annexes	
I. Observations finales des organisateurs . . . . .	27
II. Liste des participants. . . . .	31

## Résumé analytique

La Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien organisée à Bruxelles a porté essentiellement sur les questions suivantes : la viabilité de la solution des deux États, l'importance de l'Initiative de paix arabe, l'efficacité de la Feuille de route du Quatuor pour faciliter le règlement juste et durable du conflit au Moyen-Orient, le rôle joué par l'Union européenne dans la réalisation de cet objectif, l'aptitude de la Palestine à accéder au statut d'État et la reconnaissance de l'État palestinien à l'ONU durant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

Si certains participants à la Réunion doutaient sérieusement que la solution des deux États verrait jamais le jour compte tenu de l'intransigeance d'Israël concernant les implantations et de divers obstacles, d'autres étaient tout aussi convaincus qu'il n'y avait aucune autre solution possible. La plupart des intervenants ont fait remarquer que le temps était compté concernant la solution des deux États, soulignant que tout était en place pour qu'elle devienne une réalité. Pendant toute la durée de la Réunion, les participants se sont interrogés sur la viabilité de cette solution et sur les stratégies européennes qui l'appuyaient, rappelant les 20 années d'efforts déployés par la communauté internationale et les délais non respectés depuis la Conférence de Madrid de 1991. Ils ont souligné que des principes avaient néanmoins été établis, qui étaient largement acceptés, notamment l'ambition d'aboutir à l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières mutuellement reconnues. La Réunion a également été l'occasion de souligner l'importance du rôle joué par les parlementaires et la société civile dans la promotion de la paix.

Pendant les deux jours de délibérations, les participants ont pris note de l'évaluation positive faite en avril 2011 par le Comité spécial de liaison concernant les avancées enregistrées vers la création d'un État palestinien, regretté que les négociations soient dans une impasse, et souligné qu'il fallait faire respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et tirer parti de l'élan imprimé par le Printemps arabe. La plupart des intervenants ont appelé la communauté internationale, et l'Union européenne en particulier, à jouer un rôle moteur dans la mise en application des normes en matière de droits de l'homme et des paramètres que l'Union européenne avait elle-même établis et défendus au fil des ans. Ils ont également appelé l'Union européenne et ses États membres à appuyer la demande d'adhésion à l'Organisation des Nations Unies que la Palestine présenterait à la session de l'Assemblée générale de septembre 2011.

La Réunion s'est terminée par les observations finales des organisateurs.

## I. Introduction

1. La Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien s'est tenue sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (le « Comité »), à Bruxelles, les 28 et 29 juin 2011 et conformément aux dispositions des résolutions 65/13 et 65/14 de l'Assemblée générale datées du 30 novembre 2010. Elle avait pour thème : « Le rôle de l'Europe dans la promotion de la création d'un État palestinien et l'instauration de la paix entre les Israéliens et les Palestiniens ».

2. Le Comité était représenté à la Réunion par une délégation composée de : Abdou Salam Diallo (Sénégal), Président du Comité; Zahir Tanin (Afghanistan); Pedro Núñez Mosquera (Cuba); Saviour F. Borg (Malte); et Riyad Mansour (Palestine).

3. La Réunion comportait une séance d'ouverture, trois séances plénières et une séance de clôture. Les séances plénières avaient pour thème : « Paix ou processus : bilan de 20 ans d'efforts déployés par l'Europe pour promouvoir la paix israélo-palestinienne », « L'urgence de parvenir à la solution des deux États » et « Appui à la paix israélo-palestinienne : renforcer le rôle de l'Europe ».

4. Des exposés ont été faits par 14 experts, y compris des Palestiniens et des Israéliens. Des représentants de 39 États, de la Palestine, de 6 organisations intergouvernementales, de l'Union interparlementaire, de 5 organes de l'ONU, de 25 organisations de la société civile, de 7 organes de presse, et des invités d'honneur et des membres du public étaient présents.

5. Les organisateurs ont fait des observations finales durant la séance de clôture de la Réunion (voir l'annexe 1 du présent rapport).

## II. Séance d'ouverture

6. La Réunion s'est ouverte par une déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, **Ban Ki-moon**, prononcée par son représentant à la Réunion, **Maxwell Gaylard**, Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Coordonnateur résident des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le territoire palestinien occupé. Le Secrétaire général se disait inquiet de constater que le processus de paix israélo-palestinien était actuellement en panne et faisait remarquer qu'il restait moins de trois mois jusqu'à l'échéance fixée, l'année précédente, en septembre comme objectif pour la réalisation d'un accord sur les questions concernant le statut permanent et pour l'achèvement de l'exécution du plan de deux ans de l'Autorité palestinienne pour l'édification de l'État. Il indiquait que la solution des deux États servait au mieux les intérêts des deux parties, car elle correspondait à leurs aspirations légitimes, et soulignait qu'il importait de se garder de tout acte susceptible de porter atteinte à la confiance. Rappelant que dans son discours du 19 mai 2011, le Président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, avait énoncé des idées importantes qui pouvaient servir de point de départ pour un retour à des négociations de bonne foi, il soulignait en particulier l'affirmation de principes fondamentaux concernant les frontières et les dispositions de sécurité, et en appelait aux parties pour qu'elles rejoignent la table des négociations sans conditions préalables et sans retard.

7. Le Secrétaire général rappelait aux participants à la Réunion que la situation sur le terrain demeurait préoccupante. La poursuite du développement des implantations en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, était contraire au droit international et aux obligations imposées à Israël par la Feuille de route. Elle affaiblissait encore la confiance des Palestiniens en des négociations directes. Il fallait absolument qu'Israël respecte le droit international humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Tout en reconnaissant que grâce au programme palestinien d'édification de l'État, la Cisjordanie était prête, sur le plan institutionnel, à assumer le statut d'État, comme le Comité spécial de liaison l'avait

confirmé en avril, le Secrétaire général regrettait que les réalisations institutionnelles ne touchent ni Jérusalem-Est, ni une grande partie de la zone C, ni la bande de Gaza. Les contraintes qui pesaient sur l'aménagement urbain et ce qui faisait obstacle à la liberté de mouvement et à l'accès à la Cisjordanie continuaient à peser lourdement sur la viabilité de l'économie palestinienne. Le Secrétaire général appelait Israël à annuler toutes les mesures d'occupation et permettre au progrès économique et institutionnel de continuer, afin d'aider son voisin palestinien en voie de formation. Dans la bande de Gaza, de nouvelles mesures d'assouplissement étaient nécessaires pour rendre durable le modeste progrès accompli et donner des moyens d'agir à ceux qui aspiraient à ce que le calme se maintienne. Celui-ci régnait, pour l'essentiel, depuis trois mois; il était extrêmement important, et il fallait absolument le faire durer. Le Secrétaire général se félicitait qu'Israël ait approuvé encore 100 millions de dollars de projets de travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA); en même temps, il insistait sur la nécessité d'assurer la liberté et la sécurité de mouvement des personnes et des marchandises, notamment des matériaux de construction, ainsi que de veiller à l'application de tous les aspects de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

8. Le Secrétaire général indiquait qu'il était toujours favorable à l'action menée pour aboutir à l'unité des Palestiniens dans le cadre des positions adoptées par le Quatuor, des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Initiative de paix arabe. Il lançait un appel aux donateurs pour qu'ils ne faiblissent pas. Si l'appui qu'ils apportaient au budget de l'Autorité palestinienne était insuffisant, cela pèserait sur les activités du Gouvernement et perturberait le programme d'édification de l'État. Pour conclure, il affirmait que la communauté internationale devait apporter sa contribution aux efforts menés pour ramener les parties à la table des négociations. Il ajoutait qu'il continuerait à faire tout ce qui était possible, en tant que Secrétaire général et que membre du Quatuor, pour aider les parties à parvenir à mettre fin à l'occupation qui avait commencé en 1967, à mettre un terme au conflit et à aboutir à un règlement des questions relatives au statut final – y compris celles de Jérusalem, des frontières, des réfugiés et de la sécurité – et à la naissance d'un État palestinien souverain, indépendant, d'un seul tenant et viable, vivant au côté d'Israël dans la paix et la sécurité.

9. **Michel Goffin**, Directeur général adjoint de la Direction générale des affaires multilatérales au Ministère belge des affaires étrangères, s'est réjoui que son gouvernement ait pu organiser la Réunion, d'autant plus que celle-ci portait sur le rôle de l'Europe dans la promotion de la création d'un État palestinien et l'instauration de la paix entre les Israéliens et les Palestiniens. Il a fait remarquer que l'année 2011 était déterminante, qu'elle offrait des possibilités mais que des défis importants restaient également à relever. Depuis la Conférence de Madrid de 1991, chaque année, avait ouvert des perspectives, mais nombre d'entre elles étaient malheureusement restées inexploitées. Il a souligné que depuis, les donateurs internationaux avaient investi des dizaines de milliards de dollars dans le territoire palestinien occupé, faisant observer que l'Union européenne et ses États membres faisaient partie des principaux bailleurs de fonds en y investissant chaque année environ un milliard d'euros. Ces investissements découlaient de la conviction qu'une solution négociée entre Israël et la Palestine contribuerait de façon décisive à la croissance économique et au bien-être social dans la région.

10. Parmi les difficultés auxquelles il fallait s'intéresser d'urgence, M. Goffin a d'abord parlé de la situation socioéconomique et politique dans laquelle se trouvait la population de Gaza et a rappelé l'appel à la levée de l'embargo lancé par la Belgique. Avec ses partenaires de l'Union européenne, la Belgique n'avait cessé de demander l'ouverture immédiate et inconditionnelle des points de passage afin de permettre la circulation de l'aide humanitaire, mais aussi des biens commerciaux et des personnes. Par ailleurs, il s'est dit inquiet pour la liberté de circulation et le développement économique en Cisjordanie : malgré l'évaluation positive que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international avaient faite des efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour relancer l'économie palestinienne, la croissance économique en Cisjordanie restait vraisemblablement trop orientée par les donateurs. Par ailleurs, l'économie palestinienne devait pouvoir utiliser les ressources disponibles et notamment mettre en valeur la zone C.

11. M. Goffin s'est dit préoccupé par l'expansion continue des implantations, qui non seulement étaient illégales en droit international et très contestables du point de vue politique mais faisaient aussi, plus que jamais, obstacle à la conclusion de tout accord de paix à l'avenir. Les activités d'implantation, en particulier à Jérusalem et alentour, étaient très inquiétantes. Il a souligné que des mesures unilatérales ne pourraient mener à un règlement et que des négociations crédibles de bonne foi restaient la meilleure solution.

12. Dans la première déclaration faite au nom de l'Union européenne, à la séance d'ouverture de la Réunion organisée par le Comité, **John Gatt-Rutter**, Représentant adjoint de l'Union Européenne pour la Cisjordanie et la bande de Gaza ainsi que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, a affirmé que pour l'Union européenne, rien n'importait plus que de régler le conflit au Moyen-Orient, le conflit entre tous les conflits. Il a rappelé que la clef de voûte de la politique européenne était la création d'un État palestinien et le règlement du conflit, ce qui conduirait à la réconciliation entre Arabes et Juifs, réglerait la question sensible de la sécurité, favoriserait les relations de bon voisinage et amènerait la justice pour les Palestiniens et la sécurité pour les Israéliens.

13. M. Gatt-Rutter a souligné que l'Union européenne était très préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix et par l'absence de dialogue entre les parties. Comme le monde entier assistait aux changements qui se produisaient dans la région des États arabes, il était d'autant plus important que les parties reprennent un dialogue véritable, en tenant compte des mandats existants, comme l'avaient souligné le Conseil de l'Union européenne en décembre 2009 et 2010 et le Président Obama en mai 2011.

14. L'Union européenne estimait que le Quatuor était à même de bien diriger le processus et elle espérait qu'il contribuerait à rapprocher les parties. Cependant, les modalités et le calendrier du retrait d'Israël devaient être négociés, des mesures unilatérales ne pouvant être efficaces. À propos de la politique intérieure palestinienne, M. Gatt-Rutter a déclaré que l'Union européenne soutenait l'accord de réconciliation et appelait à la formation rapide d'un gouvernement unifié placé sous la direction du Président Mahmoud Abbas. La réconciliation entre tous les Palestiniens était bénéfique pour tout le monde et pouvait améliorer la sécurité. La situation à Gaza restait très préoccupante et l'acheminement de l'aide humanitaire était nécessaire pour éviter une escalade de la violence; l'Union européenne était

aussi préoccupée par les événements survenus récemment à Jérusalem. Pour conclure, M. Gatt-Rutter a réitéré l'appel à reprendre les négociations et à éviter toute mesure unilatérale que l'Union européenne avait déjà lancé aux parties.

15. **Abdou Salam Diallo**, Président du Comité, a exprimé, au nom de celui-ci, sa profonde gratitude au Gouvernement belge pour avoir accueilli la Réunion et avoir apporté depuis longtemps une assistance généreuse aux Palestiniens sur les plans politique et financier, notamment dans le cadre des mécanismes multilatéraux de l'Union européenne. À titre d'illustration et sans prétendre être exhaustif, il a souligné le financement des projets de l'UNRWA, la création d'emplois, notamment en faveur des handicapés, ainsi que la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared.

16. M. Diallo a souligné qu'alors que l'occupation israélienne entrait dans sa quarante-cinquième année, occupation militaire la plus longue de l'histoire contemporaine, le plan Fayyad visant à asseoir les fondements institutionnels et infrastructurels d'un État indépendant connaissait un succès retentissant, comme cela avait été souligné par l'Organisation des Nations Unies, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Il allait donc sans dire que les Palestiniens avaient désormais la capacité de se gouverner et d'assurer leur sécurité. M. Diallo a rendu un hommage appuyé à l'Europe pour le soutien constant qu'elle avait apporté à ce plan. Le même soutien européen était attendu en faveur du Plan de développement national palestinien pour 2011-2013. Dans cette perspective, M. Diallo nourrissait l'espoir qu'à la prochaine réunion des donateurs, les participants feraient preuve d'une grande générosité. De même, il espérait que le nouveau Gouvernement palestinien de transition adhérerait aux principes internationaux lorsqu'il se serait acquitté de sa principale mission qui consistait à préparer la tenue d'élections libres et transparentes l'année suivante. Il a rappelé que les négociations politiques devaient demeurer la prérogative de l'OLP sous la direction du Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas.

17. Évoquant le discours prononcé par le Président Obama en mai 2011, M. Diallo a déclaré que les efforts déployés pour établir un État palestinien dans les frontières de 1967, avec des possibilités d'échange de territoires, devaient se poursuivre. Il a ajouté que le Comité souscrivait entièrement aux paramètres établis par l'Union européenne qui avaient été présentés au Conseil de sécurité le 21 avril 2011, appelant l'Union européenne, en tant que membre essentiel du Quatuor, à davantage faire entendre sa voix sur la question de Palestine. Le Comité s'associait également à l'appel lancé par l'Union européenne en faveur de la reprise urgente de négociations directes en vue d'un règlement global dans tous les domaines. Les négociations devaient aboutir à la création d'un État de Palestine souverain qui vivrait dans la paix et la sécurité aux côtés de l'État d'Israël sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe.

18. Pour conclure, M. Diallo a encouragé les pays de l'Union européenne qui ne l'avaient pas encore fait à reconnaître la Palestine dans les frontières de 1967, leur rappelant que cette reconnaissance était déjà prévue par la Feuille de route du Quatuor, approuvée par toutes les parties concernées, y compris Israël. Il a appelé l'Union européenne à s'investir davantage dans les efforts visant à jeter les fondements d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, faisant observer qu'elle

avait la légitimité historique, la vocation pratique et les moyens moraux d'y parvenir.

19. **Leila Shahid**, Déléguée générale de l'Autorité palestinienne auprès de l'Union européenne, de la Belgique et du Luxembourg, a pris la parole comme représentante de la Palestine. Elle a reconnu que l'année 2011 offrait des perspectives importantes de paix au Moyen-Orient et remercié le Comité d'avoir une fois encore organisé une réunion à Bruxelles. Il importait de rapprocher l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne sur cette question, étant donné que l'ONU était la seule organisation résolue à trouver une solution et capable d'en garantir le résultat.

20. M<sup>me</sup> Shahid a déclaré que les changements qui touchaient la région des pays arabes étaient sans précédent et qu'ils témoignaient de la volonté de la société civile de ces pays de rejoindre la communauté internationale, étant donné que ces derniers partageaient les mêmes valeurs, les mêmes principes et la même foi en la démocratie que les pays d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Afrique ou d'Amérique latine. Il était temps d'établir un même repère pour tous, sans distinction de couleur, d'origine ni de religion.

21. Rappelant que les négociations duraient depuis 20 ans, elle a déclaré que les Palestiniens n'avaient pas hésité à frapper à toutes les portes, dans le cadre de pourparlers multilatéraux et bilatéraux, pour faire avancer les choses. Pendant ce temps, la situation sur le terrain avait empiré, caractérisée par des annexions, des implantations, des démolitions et de mauvaises conditions de vie pour les réfugiés. Il fallait regarder la réalité en face : une des parties ne s'était pas acquittée des obligations que lui imposait le droit international et il n'était plus envisageable de tenir des négociations qui ne soient pas limitées dans la durée.

22. M<sup>me</sup> Shahid a évoqué la stratégie d'édification d'un État palestinien, suivie ces deux dernières années, que le FMI, la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies avaient saluée. Les Palestiniens avaient décidé de demander à l'Organisation de reconnaître leur État sur la base des frontières de 1967 non pas dans le cadre d'une mesure unilatérale, ou au lieu de négociations, mais parce que c'était leur droit. L'Organisation des Nations Unies était la garante des droits des peuples, le Comité en était l'exemple même et la demande présentée par les Palestiniens était une question de principe. Les Palestiniens espéraient, qu'une fois que la Palestine serait reconnue en tant qu'État, l'ONU les aiderait à poursuivre les négociations sur la base des paramètres fixés par l'Union européenne en décembre 2009 et 2010 et de l'Initiative de paix arabe. M<sup>me</sup> Shahid était d'avis que le droit des Palestiniens à l'indépendance devait figurer au rang des priorités et elle a sollicité l'appui de la communauté internationale sur ce point.

23. En sa qualité de Président du **Mouvement des pays non alignés**, le représentant de l'Égypte a réaffirmé le soutien de l'Égypte et du Mouvement à la demande d'accession au statut d'État présentée par la Palestine. Il a souligné que les droits du peuple palestinien à la liberté, à l'indépendance et au statut d'État étaient inaliénables et qu'ils ne pouvaient donc pas faire l'objet de négociations. L'Égypte était résolue à faire son possible pour que les efforts déployés par les Palestiniens soient couronnés de succès et elle exhortait les pays européens à montrer qu'ils appuyaient leurs aspirations légitimes. Le représentant de l'Égypte a également appelé la communauté internationale à unir ses efforts en vue de consolider le processus de réconciliation interne de la Palestine, condition préalable à l'instauration de la paix.



24. Le représentant de l'**Organisation de la coopération islamique** a fait remarquer que la Réunion se tenait à un moment stratégique, où le processus de paix était au point mort, les pratiques israéliennes ayant empêché toute avancée politique. Il a rappelé l'Initiative de paix arabe, adoptée par les 57 États membres de l'Organisation, qui se fondait sur différents instruments et résolutions internationaux. L'Organisation soutenait les efforts déployés par les Palestiniens pour que la Palestine devienne un État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Elle ne voyait pas dans la demande d'adhésion une mesure unilatérale sinon un moyen de ramener la question dans le cadre du multilatéralisme et elle appelait toutes les nations pacifiques à s'allier à cette cause.

25. Faisant remarquer que son pays avait déjà reconnu la Palestine, la représentante de la **Chine** a rappelé que son gouvernement soutenait l'exercice, par les Palestiniens, de leur droit légitime à un État souverain et indépendant, et qu'il s'engageait à coopérer avec l'Europe et le reste de la communauté internationale pour soutenir le processus politique et diplomatique qui visait à régler la question de Palestine.

### **III. Séances plénières**

#### **A. Séance plénière I**

##### **Paix ou processus : bilan de 20 ans d'efforts déployés par l'Europe pour promouvoir la paix israélo-palestinienne**

26. Les intervenants de la séance plénière I ont abordé les thèmes subsidiaires suivants : « De Madrid à Oslo : poser les fondements des négociations directes », « Créer le contexte d'un règlement permanent du conflit », « L'Initiative de paix arabe » et « Le Quatuor et sa Feuille de route ».

27. **Véronique De Keyser**, députée au Parlement européen, a indiqué qu'il existait différents points de vue en Europe sur le processus de paix : celui du Conseil européen, celui de la Commission européenne et celui du Parlement européen, et elle a souligné que l'Europe ne parlait pas d'une seule voix en la matière. La position européenne sur cette question se caractérisait selon elle par quelques paramètres : une alliance inconditionnelle avec les États-Unis; le refus de considérer le Hamas comme un partenaire légitime et le refus d'imposer des sanctions pour empêcher l'expansion des implantations et d'autres pratiques illégales. L'autre pilier de la politique européenne était le respect absolu et loyal des résolutions de l'ONU. Un point faisait cependant l'objet d'un consensus : les négociations de paix et la création d'un État palestinien étaient cruciales. Son groupe, l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen, estimait que ces deux objectifs devaient aller de pair. Il plaidait également pour l'instauration d'un dialogue avec les franges modérées du Hamas. M<sup>me</sup> De Keyser a fait observer que le Parlement européen avait adopté des résolutions favorables au rapport Goldstone et condamnant le raid israélien de mai 2010 contre la flottille en direction de Gaza, mais que la fragilité du consensus existant sur ces questions n'avait pas permis au Conseil de prendre des mesures. Elle a fait remarquer qu'un nouvel élan pourrait être imprimé par les deux événements majeurs qu'étaient le Printemps arabe et le Plan Fayyad et elle a affirmé que l'Union européenne soutenait les aspirations démocratiques dans la région, ce qui provoquait une véritable crise de conscience

dans une Europe qui souhaitait éviter toute politique discriminatoire. Elle a ajouté que l'Union européenne appuyait politiquement et financièrement l'édification des institutions palestiniennes, dont les résultats étaient satisfaisants, et qu'elle était en faveur de la réconciliation entre le Fatah et le Hamas.

28. M<sup>me</sup> De Keyser a constaté que, tout en prônant des négociations de paix, l'Union européenne soutenait la création d'un État palestinien. Elle a rappelé qu'en février 2011, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France avaient déclaré que la paix et la création d'un État palestinien étaient liées. L'Europe défendait la sécurité et l'existence durable de l'État d'Israël tout en étant convaincue que les mêmes garanties devraient être accordées au peuple palestinien. Pour la députée, la reconnaissance de son droit à avoir un État était une façon non violente de donner, sinon la paix, du moins de l'espoir à une population qui subissait une occupation de longue date. Dans ce contexte, elle espérait que l'Europe ferait entendre sa propre voix sur cette question et qu'elle ne renoncerait pas à ses valeurs : défense de l'égalité et de l'état de droit et de la démocratie, ce qui lui permettrait d'éviter la politique de deux poids, deux mesures.

29. **Neve Gordon**, professeur au Département de science politique de l'Université Ben Gourion en Israël, a commencé son intervention en déclarant que l'origine du conflit israélo-palestinien pouvait être très brièvement résumée : une terre, deux peuples. Dès lors, il y avait deux façons de régler ce conflit : soit les deux peuples partageaient une seule terre, soit la terre était divisée entre les deux peuples. M. Gordon a émis des doutes quant à la viabilité de la solution des deux États, compte tenu des politiques menées par Israël au cours des 20 dernières années, qui selon lui visaient en réalité à parvenir à la solution d'un seul État. Il existait deux modèles possibles pour cette dernière option : le premier renvoyait à la situation actuelle, qui à son avis était une situation fondée sur un apartheid qui n'était pas viable sur le long terme.

30. Le second modèle, qui pour M. Gordon était plus viable, préserverait lui aussi les frontières actuelles, mais reposerait sur un système d'État démocratique binational fondé sur une forme de gouvernement fédéral où Israéliens juifs et Palestiniens partageraient le pouvoir selon une forme libérale de séparation des pouvoirs. Ce modèle devrait prendre en compte les droits collectifs de la minorité et s'appuyer sur le principe de l'égalité de considération, fondée sur le respect de part et d'autre de l'identité et des valeurs de chacun, notamment la langue, la culture et la religion. Il pourrait également intégrer une certaine forme de partage territorial interne, avec des frontières poreuses.

31. M. Gordon a pris acte du consensus international qui existe sur le fait que les deux peuples devraient diviser la terre, et il a rappelé que plusieurs résolutions des Nations Unies – notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité – avaient recommandé la partition. En outre, la solution des deux États sous-tendait toutes les négociations diplomatiques menées au cours des deux dernières décennies. La difficulté actuellement était la suivante : tandis qu'Israël refusait les principes fondamentaux qui sous-tendaient chacune de ces questions cruciales, les Palestiniens avaient pour leur part décidé de ne plus attendre et demandé à l'ONU de reconnaître un État palestinien avec les frontières de 1967. Leur argument était simple : si le projet était la division de la terre entre les deux peuples, comment Israël pouvait-il continuer à occuper les terres faisant l'objet du différend sans négocier?

32. Le professeur Gordon a ensuite abordé la question spécifique de l'expansion des implantations avec des données et des graphiques à l'appui. Il a indiqué qu'au 30 octobre 1991, date à laquelle Israéliens et Palestiniens s'étaient rencontrés pour la première fois pour des négociations de paix à la Conférence de Madrid, il y avait 132 000 colons à Jérusalem-Est et 89 800 en Cisjordanie. Vingt ans plus tard, le nombre de colons à Jérusalem-Est avait augmenté d'environ 40 %, tandis que le nombre de colons en Cisjordanie avait augmenté de plus de 300 %. Les données démontraient que le gros de l'augmentation de la population au fil des ans n'était pas le résultat d'une croissance naturelle, mais plutôt le résultat de la migration des Juifs d'Israël vers la Cisjordanie. La croissance était constante et ne fluctuait pas au gré de l'intensité des négociations de paix, de la violence des conflits et de la composition du Gouvernement israélien. En outre, elle était inégale en termes de caractéristiques, dans la mesure où, en réalité, sur les 300 000 colons vivant actuellement en Cisjordanie, près de 100 000 étaient des Juifs ultra-orthodoxes. Cette tendance s'expliquait par deux faits cruciaux : le faible niveau socioéconomique de cette communauté et son taux de natalité élevé.

33. S'intéressant ensuite au paysage politique, M. Gordon a constaté que les gouvernements israéliens successifs avaient mené la même politique en matière d'implantations, quel que soit le parti politique au pouvoir. Si, au cours des 20 dernières années, Israéliens et Palestiniens avaient les deux tiers du temps été engagés dans une forme ou l'autre de négociation reposant sur le principe « terre contre paix », Israël avait dans le même temps mis en œuvre des politiques allant à l'encontre de ce type d'accord. L'appel lancé par les Palestiniens à la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'ONU, pour qu'elle reconnaisse la création d'un État palestinien, pourrait bien être la dernière chance de sauvegarder ce modèle, compte tenu des caractéristiques démographiques de l'inexorable croissance des implantations. Si la demande de reconnaissance par l'ONU n'aboutissait pas, alors il pourrait très bien y avoir un changement de paradigme en faveur de la solution d'un seul État.

34. **Abdelaziz Aboughosh**, Ambassadeur de la Palestine en Malaisie, aux Philippines et au Brunéi Darussalam, évoquant l'Initiative de paix arabe, a constaté que cette dernière jetait les bases de la solution des deux États, qui a été confirmée par les sommets de la Ligue arabe et largement soutenue par la communauté internationale. Il a rappelé que l'Initiative appelait à un retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis juin 1967 au titre du principe « terre contre paix » et à l'acceptation par Israël d'un État palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale en échange de la reconnaissance d'Israël par 57 pays arabes et musulmans et l'établissement de relations diplomatiques normales et complètes avec lui.

35. M. Aboughosh est ensuite revenu sur l'histoire de l'Initiative de paix arabe. Il a rappelé que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) avait fait en 1988 un compromis historique en renonçant à sa revendication sur l'ensemble de la Palestine historique et en acceptant d'établir un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale sur 22 % seulement de son territoire ancestral. L'OLP avait reconnu les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité qui reconnaissaient le droit d'Israël d'exister et accepté qu'Israël existe sur les 78 % restants de la Palestine historique. En 1993, elle avait pris de nouvelles mesures et décidé de s'engager dans des négociations directes avec Israël. Par la négociation, elle avait cherché à réaliser les droits nationaux palestiniens à l'autodétermination et

à la création d'un État. Elle envisageait une paix générale dans le Moyen-Orient qui aurait pour effet de mettre un terme au conflit entre Israël et les pays arabes.

36. M. Aboughosh a rappelé que l'Initiative de paix arabe avait été adoptée le 28 mars 2002 lors du Sommet de la Ligue arabe à Beyrouth et qu'elle avait été réaffirmée par les sommets arabes de Riyad en mars 2007 et de Damas en mars 2008. L'Initiative avait reçu le soutien de l'Organisation de la Conférence islamique à la rencontre des ministres des affaires étrangères de Khartoum en juin 2002. Elle était soutenue par de nombreux dirigeants dans le monde entier et par des organisations internationales comme l'Union africaine et le Mouvement des pays non alignés qui avaient vivement incité le Conseil de sécurité à agir dans l'esprit de l'Initiative. Elle avait également été appuyée par le Quatuor le 30 avril 2003. Malheureusement, Israël continuait d'ignorer l'Initiative, rejetant par là la possibilité d'être reconnu par 57 pays arabes et musulmans et d'établir des relations diplomatiques complètes et normales avec eux, en échange de la fin de l'occupation et de la signature d'un accord de paix global.

37. Considérant également que la solution des deux États n'avait pas d'avenir, **Clare Short**, ancien membre du Parlement britannique, a affirmé qu'il fallait prendre acte de l'échec du processus au moment de dresser le bilan des efforts déployés par l'Europe pour promouvoir la paix au Moyen-Orient. Citant Albert Einstein, elle a déclaré que répéter sans cesse les mêmes actions en espérant un résultat différent était une forme de folie. Il lui semblait donc que la politique menée par les Européens, par les Américains et par la communauté internationale à l'égard du Moyen-Orient au cours des 20 dernières années relevait de la folie. Passant en revue les cycles de négociation depuis Madrid en 1989, Oslo en 1993, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe en 2002, M<sup>me</sup> Short se demandait si toutes les parties en présence cherchaient vraiment à régler le conflit ou si elles se contentaient du fait qu'un processus soit en place. D'ailleurs, après tous les efforts déployés, non seulement il n'y avait aucune solution en vue, mais en outre la situation sur le terrain s'était dégradée, avec la croissance des implantations, les bouclages, les démolitions, le siège de la bande de Gaza et les violations des droits de l'homme. La communauté internationale était menée en bateau, tandis qu'Israël annexait de plus en plus de territoires, rendant de facto la solution des deux États impossible. Reprenant les propos de l'Archevêque Desmond Tutu, M<sup>me</sup> Short affirmait que la situation en Cisjordanie était pire que celle de l'Afrique du Sud pendant l'apartheid. En dépit de cela, l'Union européenne s'obstinait à soutenir publiquement la solution des deux États, comme elle l'avait fait par l'intermédiaire des récentes déclarations de sa Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton. En outre, elle tolérait de graves violations du droit international et des normes en matière de droits de l'homme qui faisaient aussi partie de l'accord commercial conclu entre l'Union européenne et Israël, et ne se servait pas des leviers dont elle disposait en tant que principale destination de produits en provenance d'Israël pour défendre les normes qu'elle professait. Par cette attitude, elle cautionnait l'occupation. Cette position était tragique et déplorable, et la solution des deux États était bel et bien morte et enterrée.

38. M<sup>me</sup> Short partageait l'avis de M. Gordon : la solution d'un État démocratique pourrait bien être la seule possible. Tout n'était pas perdu cependant, comme en témoignaient le Printemps arabe, le mouvement pacifique de protestation contre la barrière de Cisjordanie, la multiplication des campagnes en faveur du désinvestissement et d'autres manifestations de protestation contre les pratiques

d'Israël. La reconnaissance de la Palestine par l'ONU devait être soutenue par tous ceux qui défendaient le droit international. Si l'Europe et les États-Unis s'opposaient à cette initiative, la justice finirait de toute façon par l'emporter. L'Histoire allait de l'avant, et c'est ce qui se passerait dans cette région, comme cela avait été le cas en Afrique du Sud.

39. Lors de la discussion qui a suivi, **M<sup>me</sup> De Keyser**, répondant à la question de savoir si le Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen avait une position unifiée sur la question de la création d'un État palestinien, a confirmé que son groupe avait une position commune sur le droit des Palestiniens d'avoir un État. Toutefois, l'Union européenne avait adopté de nombreuses résolutions soutenant cette création « en temps voulu », et c'était là que le bât blessait. À la question de savoir quels États européens soutiendraient la reconnaissance à l'ONU, **M<sup>me</sup> De Keyser** a répondu qu'il était difficile de le dire pour l'heure, les positions étant encore fluctuantes, mais qu'elle espérait que l'Europe serait en mesure d'apporter une réponse positive en septembre. Enfin, suite à une question relative à la conditionnalité économique à l'égard d'Israël et à l'accord d'association avec l'Union européenne, elle a expliqué que, depuis l'opération « Plomb durci », le Parlement européen avait gelé la question dans l'attente de constater des progrès en ce qui concernait les pratiques illégales d'Israël et les droits de l'homme.

40. En réponse à des questions posées par des membres d'organisations de la société civile, **M<sup>me</sup> Short** a déclaré qu'elle n'était pas nécessairement en faveur de la solution des deux États et qu'elle l'avait soutenue parce que l'Autorité palestinienne avait accepté de travailler en ce sens après avoir fait des compromis historiques. **M. Gordon** a déclaré que, dans les faits, il y avait un seul État et qu'il était peu probable que cette situation change. Les deux intervenants étaient d'accord sur le fait que la solution des deux États était clairement dans l'intérêt d'Israël, car c'était la seule qui lui permettrait de demeurer un État juif.

41. Répondant à d'autres questions, **M. Aboughosh** n'a pas souhaité spéculer sur les mesures à prendre au cas où la demande de reconnaissance de la Palestine serait rejetée à l'ONU en septembre. Il a déclaré que les Palestiniens étaient libres d'exercer leur droit de porter la question devant l'ONU. Des membres d'organisations de la société civile ont appelé à la mobilisation de cette dernière pour aider à régler rapidement la situation.

42. **M. Mansour** a déclaré qu'il y avait un vif débat parmi les dirigeants palestiniens concernant les mesures à prendre pour soutenir la demande de reconnaissance, et affirmé qu'il ne fallait pas sous-estimer les manifestations civiques que les Palestiniens étaient prêts à organiser. Si les Palestiniens manifestaient dans les rues de façon pacifique comme l'avaient fait les Égyptiens et les Tunisiens, il se demandait qui pourrait rejeter leur demande de fin de l'occupation. Il a apprécié les suggestions faites concernant les deux solutions, un seul État ou deux États, et souligné que la volonté du peuple de mettre fin à l'occupation devait être respectée.

43. Répondant à une question relative à l'affaiblissement du camp favorable à la paix en Israël, **M. Gordon** a reconnu que c'était le cas et regretté la perte de puissance de ce camp et la baisse de son influence sur les décisions du Gouvernement israélien. Cet affaiblissement augmentait la responsabilité qu'avait la communauté internationale d'exercer des pressions sur Israël et **M. Gordon** appelait

à imposer un principe de conditionnalité à ce pays. Il souscrivait également aux appels à la mobilisation de la société civile mondiale et incitait vivement les dirigeants palestiniens à participer à l'organisation d'une campagne visant à lutter contre le veto à l'encontre de la candidature de la Palestine à un siège au Conseil de sécurité.

## **B. Séance plénière II**

### **L'urgence de parvenir à la solution des deux États**

44. Les intervenants de la séance plénière II ont abordé les thèmes suivants : « L'action menée actuellement pour favoriser la reprise des négociations directes en vue d'un règlement permanent », « La Palestine est-elle prête à accéder au statut d'État? », « Reconnaissance internationale de l'État de Palestine : la position de l'Union européenne et de ses membres » et « Autres processus que la négociation : parvenir à la solution des deux États grâce à des mécanismes multilatéraux, notamment l'ONU ».

45. **Maxwell Gaylard**, Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Coordonnateur résident des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le territoire palestinien occupé a ouvert la séance consacrée à l'urgence de parvenir à la solution des deux États en déclarant qu'au sein du système des Nations Unies, il n'existait qu'un seul débat officiel et qu'il portait sur la solution des deux États.

46. La mise en œuvre de la solution des deux États était urgente, du seul fait des difficultés qu'engendrait le mur de séparation en matière de développement. Il a décrit les problèmes que rencontraient les Palestiniens qui devaient aller de Naplouse à Hébron et voyager toute une journée pour vendre des marchandises, et ceux des agriculteurs dont les terres avaient été divisées par le mur. « Où que vous regardiez, il existe des obstacles au développement » a-t-il dit. Il a affirmé que, dans la bande de Gaza, les gens ne pouvaient pas se déplacer et que 70 % d'entre eux vivaient grâce à l'assistance de l'ONU, et qu'à Jérusalem-Est, les 270 000 résidents palestiniens vivaient sur 13 % des terres. Pour que la reconstruction puisse avoir lieu, il était favorable à l'unification de la Palestine et à la levée des restrictions pesant sur Gaza.

47. M. Gaylard a affirmé que les Palestiniens étaient tout à fait capables de subvenir à leurs propres besoins, comme l'avait reconnu le Comité spécial de liaison lors sa réunion d'avril 2011. Pourtant, en l'absence de solution politique, l'aide fournie aux Palestiniens par environ 25 organismes des Nations Unies, établis en Israël et dans le territoire palestinien occupé, restait essentielle. Il était aussi nécessaire que les donateurs continuent à être généreux et à travailler directement avec l'ONU et l'Autorité palestinienne. Les réformes menées par l'Autorité palestinienne avaient renforcé son efficacité en tant que partenaire et les besoins d'assistance avaient même diminué dans certains secteurs. Un fonds d'affectation commun avait été mis en place par l'ONU pour soutenir l'Autorité palestinienne, et M. Gaylard demandait aux donateurs de continuer à encourager les efforts que celle-ci accomplissait.

48. M. Gaylard a dit que l'appel humanitaire lancé chaque année ne devrait pas être nécessaire – l'équipe de pays des Nations Unies étant mobilisée pour mettre en œuvre l'« Unité d'action des Nations Unies » afin d'aider les Palestiniens à édifier

un État, en travaillant à tous les niveaux, des postes les plus élevés à la société civile, et dans tous les secteurs, de l'eau à la gouvernance en passant par l'assainissement. La Palestine était prête pour accéder au statut d'État; le siège de Gaza, l'occupation et les implantations étaient perçus comme les principaux obstacles. Quoi qu'il advienne en septembre, le processus d'édification de l'État se poursuivrait.

49. **Sahar Qawasmi**, membre du Conseil législatif palestinien, a démarré son intervention en déclarant que nous vivions une période historique, comparable à la révolution industrielle en Europe. Elle a remarqué que les citoyens se rassemblaient pacifiquement pour protester contre les violations des droits de l'homme et du droit international, et prédit que ces manifestations gagneraient le monde entier. Pour ces raisons, le conflit israélo-palestinien et ses effets ne se limitaient plus à deux peuples, mais dépassaient la cadre régional et avaient un retentissement international. Elle a rappelé que 20 années s'étaient écoulées depuis la Conférence de Madrid et que les Palestiniens avaient fait une concession historique en acceptant un État correspondant à seulement 22 % de la Palestine historique.

50. Elle a ensuite présenté au public des cartes historiques décrivant l'évolution du territoire occupé et de la croissance démographique. L'État d'Israël avait une population d'environ 7 746 000 habitants en mai 2011, dont 75,4 % étaient juifs (environ 5 795 000 personnes) et 20,4 % arabes (environ 1 571 000 personnes). Toutefois, la tendance montrait que le nombre de Palestiniens établis sur le territoire de la Palestine historique dépasserait à terme le nombre de Juifs et que, d'ici à la fin 2020, la population juive serait d'environ 48,2 % de la population totale, avec 6,7 millions de Juifs contre 7,2 millions de Palestiniens. Compte tenu de ces faits, le moment était historique et, si la communauté internationale ne mettait pas immédiatement en œuvre la solution des deux États, cela reviendrait à l'abandonner.

51. Sur le terrain, on constatait toujours plus de victimes et de confiscations de terres palestiniennes, la construction du mur, l'avancée des colonies, l'essor du fondamentalisme, de l'extrémisme et du racisme et de graves violations des droits de l'homme. Israël ne tenait pas vraiment à la solution des deux États puisque, sur le terrain, il prenait des initiatives qui conduisaient le processus politique dans une impasse. Dans le même temps, l'Autorité palestinienne continuait de renforcer ses institutions, de fournir des services publics et de promouvoir les réformes, comme cela avait été établi par le Fonds monétaire international dans son rapport du 13 avril 2011, dans lequel il reconnaissait que l'Autorité palestinienne avait fait ses preuves en termes de réformes et d'infrastructure institutionnelle dans les secteurs financier et des finances publiques. Les Palestiniens remplissaient donc toutes les conditions préalables, fixées dans la Convention de Montevideo, le traité de 1933 qui définit les droits et les devoirs des États, pour accéder au statut d'État.

52. Dans ces conditions, il fallait envisager d'autres possibilités que les négociations, qui piétinaient. La première consistait à demander : au Conseil de sécurité d'approuver et de reconnaître la déclaration d'indépendance de l'État palestinien, tel que délimité en juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale; à l'Assemblée générale de reconnaître l'État palestinien comme État Membre à part entière de l'ONU; au Secrétaire général de garantir la sécurité des Palestiniens pendant la période de retrait, qui ne devrait pas durer plus d'un an. Une autre de ces possibilités se trouvait dans la reconnaissance de l'État palestinien par l'Assemblée générale, conformément à sa résolution 377 A (V), intitulée « L'union pour le maintien de la paix », ou consistait à demander aux Nations Unies d'appliquer

pleinement la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui prescrivait non seulement l'adhésion d'Israël à l'Organisation, mais aussi la création d'un État palestinien.

53. **Nawaf Salam**, Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, a souligné qu'il s'exprimait à titre personnel. Donnant son point de vue sur la reconnaissance de l'État palestinien, il a d'abord dit qu'il n'existait pas d'autre solution que la négociation. Bien que le processus de négociation soit au point mort depuis longtemps et quand bien même l'État palestinien serait reconnu par des mécanismes multilatéraux comme l'ONU, les négociations étaient indispensables pour les questions relatives au statut final. M. Salam a ensuite abordé des sujets concernant l'accession au statut d'État qui faisaient l'objet de désaccords. D'abord, la mise en œuvre de la solution des deux États et le processus de négociation n'étaient pas contradictoires, mais plutôt complémentaires, comme cela était précisé dans la résolution 1850 (2008) du Conseil de sécurité et la Feuille de route. Ensuite, la reconnaissance du statut d'État était une question bilatérale et les organisations internationales ne reconnaissaient pas les États; elles ne pouvaient que consentir à l'adhésion, fondée sur la reconnaissance de l'État par leurs États membres. Enfin, la création d'un État palestinien n'était pas contraire aux accords précédents puisqu'elle reposait sur la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, dite « certificat de naissance » de l'État d'Israël; cette résolution pouvait donc aussi être considérée comme le certificat de naissance de l'État palestinien. L'accession de la Palestine au statut d'État trouvait aussi sa source dans le droit à l'autodétermination, antérieur à tous les accords israélo-palestiniens. De surcroît, à la suite des Accords d'Oslo, les Palestiniens avaient été encouragés à édifier leur État, l'accession au statut d'État était évoquée dans la Feuille de route et d'autres résolutions faisaient référence à la nécessité de satisfaire aux conditions permettant d'accéder au statut d'État.

54. Le droit à l'autodétermination était un droit inaliénable et, par conséquent, non négociable. En exerçant ce droit, les Palestiniens pourraient décider d'établir un État sur leur territoire, de fusionner avec la Jordanie ou Israël, ou même de créer deux États, un en Cisjordanie et un à Gaza. Les questions liées au statut final pouvaient, elles, faire l'objet de négociations : frontières, sécurité, Jérusalem, droit au retour et partage de l'eau. Pour exercer son droit à l'autodétermination, la Palestine devait remplir toutes les conditions d'accession au statut d'État, qui figuraient dans la Convention de Montevideo : une population permanente, un territoire délimité et la capacité de s'autogouverner. Les Palestiniens avaient été reconnus en tant que peuple par l'ONU, même si les frontières n'étaient pas définies et étaient susceptibles d'être modifiées, mais cela avait été le cas pour beaucoup d'autres pays. En avril 2011, le Comité de liaison ad hoc avait déclaré l'Autorité palestinienne prête à gouverner. Il existait une différence de taille entre accession au statut d'État et indépendance : si la Palestine remplissait les conditions pour accéder au statut d'État, son indépendance était entravée par l'occupation israélienne.

55. M. Salam a conclu en disant qu'il était difficile de comprendre en quoi, comme l'avait déclaré le Président Obama, la reconnaissance de l'État palestinien, ou son adhésion à l'ONU en tant qu'État Membre, pourrait être interprétée comme une perte de légitimité d'Israël. En réalité, cela légitimerait Israël; seule l'occupation perdrait sa légitimité. Cela modifierait certainement le cours des négociations entre Israël et la Palestine, la question centrale devenant alors celle de l'indépendance et de la fin de l'occupation. Évidemment le statut d'État en soi ne



changerait pas la situation sur le terrain. De véritables négociations seraient toujours nécessaires, sur la base de deux éléments : un calendrier précis et la redéfinition du rôle de la tierce partie, de telle sorte que celle-ci puisse demander des comptes aux parties prenantes, contrairement à ce qui s'était passé précédemment.

56. **Leila Shahid**, Déléguée générale de la Palestine auprès de l'Union européenne, de la Belgique et du Luxembourg, a souligné que l'« urgence » était le maître mot du débat, non seulement parce que les Palestiniens ne supportaient plus l'occupation, mais aussi à cause du Printemps arabe, véritable révolution, et de l'évolution du climat international qui l'avait accompagné. Elle a reconnu avoir été amusée que les États européens encouragent les révolutions arabes alors qu'ils soutenaient auparavant les régimes égyptien, tunisien et autres pour des raisons économiques ou de sécurité. Il était donc temps que la communauté internationale fasse preuve de courage politique et reconnaisse que les négociations engagées il y a 40 ans avaient échoué.

57. Il avait fallu 40 ans pour que les Palestiniens soient reconnus en tant que Nation et serait honteux qu'ils aient à se battre encore 40 ans pour être reconnus en tant qu'État. Il fallait faire preuve de courage politique; ce n'était pas qu'un problème juridique. M<sup>me</sup> Shahid se demandait si les peuples et les gouvernements palestinien, arabes et autres auraient ce courage après 20 ans de négociations. Jusqu'ici, ils avaient complètement échoué à faire en sorte que la Puissance occupante respecte les engagements contractés au long des 64 dernières années. Sous la pression de la communauté internationale et afin de mettre fin à l'occupation, les Palestiniens avaient reconnu Israël en 1988 et, malgré cela, la situation n'avait fait qu'empirer. La communauté internationale et les parties prenantes étaient responsables de cet échec. Se demandant pourquoi d'autres crises très complexes, comme celles des Balkans, avaient été résolues, et pas le conflit israélo-palestinien, M<sup>me</sup> Shahid a mis en lumière quelques spécificités de celui-ci.

58. La question de Palestine était au cœur des problèmes des mécanismes internationaux et régionaux. La légitimité des dirigeants arabes était liée à cette question et personne ne pouvait se permettre de rester neutre dans la région arabe. Les États-Unis ne pouvaient pas intervenir pour des raisons de politique intérieure et l'Union européenne voyait dans cette question une menace à son unité. Pourtant, ce devrait être une question d'honneur pour l'Union européenne, d'autant que celle-ci avait soutenu le droit à l'autodétermination des Palestiniens dans la Déclaration de Venise de 1980. Le problème n'était pas tant l'autodétermination que la dignité des Palestiniens. De surcroît, l'Union européenne avait soutenu les efforts d'édification de l'État au cours des 30 dernières années. M<sup>me</sup> Shahid s'interrogeait sur l'intérêt de former des douaniers s'il n'y avait pas d'État.

59. La position de l'Union européenne était claire et avait été réaffirmée maintes fois; l'Union devait désormais avoir le courage de la promouvoir. L'initiative de Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, était bienvenue, mais, s'il ne fallait retenir qu'un seul critère, les points qu'elle discutait devaient être défendus du point de vue du principe de responsabilité. L'Union européenne devait faire preuve de courage, dans la mesure où l'histoire européenne était liée à celle de ce conflit. Les sociétés civiles palestinienne et européenne étaient prêtes pour qu'un État palestinien soit créé, mais il leur fallait une stratégie commune pour faire avancer le débat. Les Palestiniens étaient prêts à négocier, malgré toutes les déconvenues et les retards, tant que les

négociations prenaient un autre chemin que celui qu'elles avaient suivi au cours des 40 dernières années. La solution des deux États était la seule issue viable et toutes les parties prenantes étaient responsables de son succès.

60. Lors de la discussion qui a suivi, M<sup>me</sup> Shahid a répondu aux questions des représentants de la société civile en disant que la solution des deux États était la seule envisageable. La plupart des Palestiniens pensaient que cela prendrait encore un siècle avant qu'un seul État puisse être établi, dans la mesure où les Israéliens ne voulaient même pas, à ce stade, vivre près des Palestiniens, ni avec eux. Sur le sujet de la réconciliation, M<sup>me</sup> Shahid a dit que les Palestiniens ne pouvaient pas se permettre d'être divisés politiquement dans la mesure où ils l'étaient déjà physiquement. L'unité était très importante pour les Palestiniens; toutefois, la construction du mur de séparation avait mis le tissu social palestinien en pièces. La volonté d'accéder au statut d'État avait aussi servi à restaurer l'unité et ajouté au sentiment d'urgence pour que la solution des deux États aboutisse.

61. Tandis qu'elle répondait à d'autres questions de représentants de la société civile, M<sup>me</sup> Shahid s'est réjouie que la plupart des États membres et des organisations non gouvernementales participent à la réunion, déclarant qu'elle les considérait comme des partenaires, qui travaillaient en s'appuyant sur les mêmes principes. Elle a reconnu les difficultés que rencontrait l'Union européenne pour être unie et mis en avant la lourdeur des procédures, notamment les mécanismes de vote à l'unanimité de ses 27 États membres. Pour cette raison, les pressions exercées par la société civile étaient nécessaires et efficaces. Toutefois, la société civile devait être unie et avoir une stratégie, surtout dans la perspective des événements qui devaient se produire en septembre. Déclarant qu'Israël violait tous les droits de l'homme à Jérusalem-Est, M<sup>me</sup> Shahid a appelé la société civile, y compris les Israéliens, à s'engager davantage, pour provoquer une intervention politique européenne. Elle a souligné que la situation pouvait évoluer sur le terrain s'il y avait une volonté politique. M. Gaylard a convenu que les informations sur les conséquences de l'occupation ne manquaient pas, mais qu'il n'y avait pas de volonté politique de lutter contre celle-ci.

62. **M. Mansour** a mis l'accent sur le fait que l'unification de la patrie palestinienne dans le territoire palestinien occupé et la création de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en tant que seul représentant légitime de tous les Palestiniens étaient deux avancées historiques des 60 dernières années. Malheureusement, cette unité territoriale était menacée par la division entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, tandis que l'unité politique était menacée par la division entre l'OLP et le Hamas. M. Mansour appelait le peuple palestinien à préserver l'unité de leur représentation et de leur territoire.

### **C. Séance plénière III**

#### **Appui à la paix israélo-palestinienne : renforcer le rôle de l'Europe**

63. À la séance plénière III, les intervenants ont abordé les thèmes subsidiaires suivants : « Initiatives politiques de l'Union européenne et de ses membres », « Les paramètres d'un règlement prévoyant deux États approuvés par l'Union européenne » et « Le rôle des parlementaires et de la société civile ».

64. **Proinsias de Rossa**, député au Parlement européen et Président de la délégation du Parlement européen pour les relations avec le Conseil législatif palestinien, a précisé que la délégation était un sous-groupe de la Commission des affaires étrangères du Parlement européen, similaire aux autres délégations entretenant des relations avec les parlements extérieurs à l'Union européenne, dont la Knesset. Le rôle de ces délégations était de se faire le porte-parole des positions du Parlement européen et de rencontrer un large éventail de protagonistes de toutes appartenances. M. de Rossa, en sa qualité de Président de la délégation, a dit vouloir pallier le manque actuel d'informations afin de dépasser les préjugés et les positions conflictuelles existant parmi les 750 membres du Parlement européen, et de servir la paix. Irlandais ayant participé aux négociations tenues dans son pays, il ferait en sorte d'utiliser les enseignements tirés de sa propre expérience.

65. En référence à la demande de Benyamin Nétanyahou, le Premier Ministre israélien, concernant l'acceptation d'Israël en tant qu'État juif, M. de Rossa a insisté sur la nécessité d'une reconnaissance mutuelle sans conditions. Il a également souligné le danger que pouvait représenter un État de cette nature qui priverait les musulmans de leurs droits, situation que connaissaient déjà les Palestiniens israéliens et les 82 000 Bédouins vivant dans le désert de Néguev. Les Juifs devaient être autorisés à vivre en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, mais ne pourraient pas espérer, un jour, planter leur drapeau sur ces terres. Comparant la situation à celle de l'Irlande du Nord, il a dit qu'Israël ne pouvait pas s'attendre à avoir un État juif s'étendant du Jourdain à la Méditerranée sans accorder les mêmes droits à tous les citoyens non juifs, sauf à risquer un déchaînement de violence, comme cela avait été le cas en Irlande du Nord où la tentative d'édifier un État protestant pour les protestants avait conduit à 30 années d'instabilité chronique et à la mort de 3 000 personnes dans un conflit meurtrier. Il a ensuite rappelé comment l'Accord de Belfast (Accord du vendredi saint), signé en avril 1998, avait mis en œuvre les dispositions négociées depuis 1973 et avait abouti à l'actuel partage du pouvoir entre le Sinn Fein et le Parti unioniste démocrate.

66. Concernant l'Union européenne, il importait que celle-ci mette ses vues en conformité avec ses actes afin d'être crédible, et qu'elle reste attachée au respect des droits de l'homme et aux principes de gouvernance. Il ne fallait pas qu'elle reproduise les erreurs commises lors du boycottage des gouvernements palestiniens incluant des membres du Hamas. S'agissant de la demande d'Israël relative à la modification de la charte du Hamas et à l'acceptation par ce dernier de la souveraineté israélienne sur les zones de la Palestine historique, M. de Rossa a rappelé que ni l'Armée républicaine irlandaise ni le Sinn Fein n'avaient jamais reconnu la souveraineté du Royaume-Uni sur l'Irlande du Nord, tout en restant attachés à réunifier l'Irlande en usant d'arguments et non d'armes. Ce dernier point était primordial dans la mesure où, si le Hamas acceptait un cessez-le-feu permanent, les pourparlers pourraient commencer en échange de la reconnaissance de son mandat démocratique. Cela avait été la condition de la participation du Sinn Fein aux négociations. Lors des futures phases de négociation, le Quatuor devait avoir parmi ses priorités de parler avec les représentants du Hamas. Dans son rôle au sein du Parlement européen, M. de Rossa continuerait d'exercer une pression sur l'ensemble des protagonistes et sur les parlements nationaux, y compris s'agissant des accords commerciaux conclus avec Israël. L'Union européenne n'avait manifestement pas tenu compte des clauses relatives aux droits de l'homme figurant dans ces accords. L'OLP avait fait une concession de taille en concédant 78 % des

territoires de la Palestine historique et avait demandé à l'ONU, en échange, de reconnaître le droit à l'autodétermination et la dignité du peuple palestinien. En conséquence, l'Union européenne devait utiliser tous les moyens à sa disposition pour convaincre Israël de négocier dans le cadre des paramètres fixés d'un commun accord par la communauté internationale, une action urgente à mener avec détermination.

67. **Majed Bamy**a, membre de la Délégation générale de la Palestine auprès de l'Union européenne, de la Belgique et du Luxembourg, a dit que le Printemps arabe avait montré que l'histoire s'était mise en branle, et que deux possibilités s'offraient alors : prendre le train en marche ou essayer de lui barrer le passage. Les Palestiniens ne pouvaient pas être laissés à l'écart de ce mouvement régional en faveur de la démocratie. Les notions de droit à l'autodétermination, d'aspiration à la liberté, de dignité et de justice, qui étaient au cœur de leur lutte depuis des dizaines d'années, résonnaient en chacun d'eux de façon particulière. L'Union européenne avait constaté que les changements survenus dans la région avaient un lien avec les aspirations des Palestiniens à la liberté mais aussi que ces mêmes événements étaient liés au besoin qu'avait Israël de renforcer sa sécurité. Selon M. Bamy, il fallait cesser de conditionner la liberté, objectif en soi, par la sécurité ou la stabilité.

68. La position énoncée par le Conseil européen en 2010 avait réaffirmé les paramètres définis dans la Convention de Venise 30 ans plus tôt et il était regrettable que le Premier Ministre Nétanyahou, dans son discours de mai 2011 au Congrès américain, leur ait opposé quatre « non ». En conséquence, des négociations bilatérales n'étaient pas une solution et il fallait bien admettre qu'un processus bilatéral laissant l'occupant et l'occupé face à face était de fait unilatéral. Donc, la question se posait de savoir comment ces paramètres pouvaient être appliqués dans le cadre d'un processus générateur de paix et M. Bamy souscrivait à l'idée selon laquelle l'Europe pouvait utiliser le boycottage commercial des produits israéliens en provenance des colonies comme moyen de pression.

69. M. Bamy a fait observer que les Palestiniens avaient démontré leur capacité d'autogouvernement, comme l'avait souligné le Comité de liaison mixte israélo-palestinien le 13 avril 2011, qu'ils avaient respecté le cessez-le-feu et constitué un parti unifié chargé de négocier. Toutefois, même en satisfaisant à tous ces critères, le peuple palestinien n'en avait pas pour autant accédé à la liberté. Il y avait plus de 10 ans que l'Europe s'était déclarée prête à reconnaître le moment venu un État palestinien, mais ce moment tardait à arriver en dépit des progrès accomplis par les Palestiniens. Ceux-ci avaient été malmenés de longue date par l'histoire et il fallait recourir aux forums multilatéraux pour faire avancer les choses, et inviter les États à reconnaître la Palestine. M. Bamy a conclu que les Palestiniens feraient avancer l'histoire et émis l'espoir que l'Union européenne se trouverait aussi du bon côté.

70. **Christian Jouret**, conseiller pour le Moyen-Orient auprès du Service européen pour l'action extérieure, a commencé par dire que le paradoxe que représentait le conflit israélo-palestinien était le fait que les solutions étaient depuis longtemps sur la table des négociations. L'Union européenne était d'avis que Jérusalem devait être la capitale de deux États situés de part et d'autre des frontières de 1967, que l'occupation israélienne était illégale et que la paix devait être étendue à l'échelle de la région et englober le conflit entre Israël et le Liban et celui opposant Israël à la République arabe syrienne. M. Jouret et d'autres orateurs s'accordaient à penser que le Printemps arabe aurait des répercussions, encore

méconnues, sur les relations entre Israël et les pays arabes ainsi qu'entre les pays arabes eux-mêmes. Le règlement du conflit israélo-palestinien devait demeurer une priorité pour l'Union européenne et cette dernière considérait la négociation comme le seul moyen d'y parvenir.

71. L'Union européenne s'était toujours employée à la recherche de solutions et, en plusieurs occasions, avait été à l'avant-scène du progrès. Ainsi, elle avait été la principale force œuvrant en faveur de la Déclaration de Venise, des frontières de 1967, du principe de la terre contre la paix, de la Feuille de route, du droit à l'autodétermination pour les Palestiniens et du droit à la sécurité pour Israël. Ces principes qui appartenaient à présent à l'acquis diplomatique international avaient été prônés de longue date par l'Union européenne. M. Jouret s'est félicité que le Président Obama, dans son discours de mai 2011, ait adhéré à plusieurs de ces paramètres, ce qui représentait un progrès remarquable de la diplomatie américaine.

72. M. Jouret a dit que la politique étrangère de l'Union européenne s'articulait en trois volets : la création d'un cadre de négociation; la gestion des crises; l'élaboration de solutions à long terme. S'agissant du premier volet, l'Union européenne appuyait les solutions concertées définies dans le cadre de négociations directes, suivant un calendrier et se fondant sur les résolutions du Conseil de sécurité et les accords préexistants. Elle n'appuyait aucune forme d'action unilatérale émanant des parties, comme le retrait unilatéral d'Israël de Gaza et du Liban ou un cessez-le-feu unilatéral du Hamas. Ce type d'initiatives, bien que positives, n'étaient pas viables à long terme. M. Jouret a également exhorté la communauté internationale à assumer ses responsabilités en accompagnant les parties lors des négociations et en s'assurant de l'application des accords. S'agissant du deuxième volet, l'Union européenne, par l'intermédiaire de sa politique de sécurité et de défense, adoptait une démarche similaire à la consolidation de la paix préconisée par l'ONU, notion qui englobait le développement, la sécurité et les droits de l'homme. Dans la période suivant la signature d'un accord de paix, l'Union européenne était à même d'appuyer les dispositifs de maintien et de consolidation de la paix mis en place après le conflit. Enfin, s'agissant des solutions à long terme, M. Jouret a réaffirmé l'attachement de l'Union européenne au multilatéralisme et à la négociation. À cet égard, il a rappelé que l'Union européenne avait appuyé le droit à l'autodétermination des Palestiniens depuis la Déclaration de Berlin en 1999, et validé les conclusions établies en avril 2011 par le Comité de liaison mixte israélo-palestinien.

73. M. Jouret a conclu qu'il était urgent que les négociations reprennent mais que l'appui de la communauté internationale aux parties ne devait pas empêcher celles-ci de conduire le processus, étant donné qu'une paix imposée serait dénuée d'effets.

74. **Simon Petermann**, professeur honoraire à l'Université de Liège, a exprimé un point de vue critique bien que porteur d'espoir sur le rôle joué par l'Union européenne dans le processus de paix israélo-palestinien. Il a cité l'écrivain français Régis Debray qui, dans son livre intitulé *À un ami israélien*, dépeint l'Europe en spectateur du conflit israélo-palestinien. Leïla Shahid, la déléguée générale de la Palestine auprès de l'Union européenne, partageait la même idée lorsqu'elle exhortait l'Union européenne en novembre 2010 à assumer une part de responsabilité avec le Président Obama et à témoigner d'un engagement plus solide. M. Petermann a déploré que l'Union européenne, bien qu'appuyant le processus dans son principe, ait été divisée ou ait adopté des positions minimalistes sur des

situations concrètes. Selon lui, le risque était grand de voir à nouveau les 27 États membres divisés lorsqu'il s'agirait de prendre réellement position lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre, alors même que tous s'accordaient sur le principe de la création d'un État palestinien dans les limites des frontières de 1967 et sur la base d'échanges de territoires définis d'un commun accord. En dépit des tentatives de la France d'organiser une conférence réunissant les principaux protagonistes avant le mois de septembre, les chances de relancer de façon significative le processus de paix étaient faibles. Il était à craindre également que l'adoption d'une résolution par l'Assemblée générale, en septembre, ne provoque des bouleversements aux conséquences imprévisibles.

75. Dans ce contexte, M. Petermann s'est demandé quelle forme l'engagement de l'Union européenne pouvait-il prendre. Si cette dernière continuait à jouer le simple rôle de banquier de la paix, c'est-à-dire se contentait d'une participation financière au détriment d'une affirmation politique plus marquée, il était souhaitable qu'elle privilégie un certain nombre de projets concrets visant à renforcer l'Autorité palestinienne et à bâtir un État palestinien pleinement souverain bénéficiant de tous les attributs et symboles d'une souveraineté pleine et entière. Deux missions européennes existaient sur le terrain, la Mission de police de l'Union européenne dans les territoires palestiniens et la Mission d'aide aux frontières de l'Union européenne (EUBAM) au point de passage de Rafah, qu'il faudrait renforcer afin de donner une véritable consistance à la présence européenne dans le futur État palestinien, y compris par le déploiement éventuel d'une force européenne (ou de contingents des Nations Unies) le long des nouvelles frontières. M. Petermann a rappelé que le Mécanisme palestino-européen de gestion de l'aide socioéconomique permettait à la population de la bande de Gaza d'accéder à l'eau, aux soins et à des installations sanitaires et il a souligné que depuis février 2008, l'Union européenne avait transféré quelque 799 millions d'euros à l'Autorité palestinienne, ce qui faisait d'elle son principal donateur.

76. **Avraham Burg**, ancien Président de la Knesset, a fait part, en relation avec le thème de la Réunion, de ses doutes sur ce qu'était l'« Europe » et a constaté que la paix au Moyen-Orient était devenue prisonnière du processus. Pour cette raison, il a dit qu'il aimait beaucoup l'initiative de l'Autorité palestinienne qui avait demandé à l'ONU de reconnaître l'existence d'un État palestinien, d'autant plus qu'il lui semblait que les jours de la solution des deux États étaient comptés. Malheureusement, la société israélienne avait été en quelque sorte kidnappée par un rêve extrémiste et fondamentaliste de « Grand Israël » et M. Burg déplorait le fait que seules quelques personnes savaient véritablement en quoi consistait la solution des deux États. Par contre, pour la première fois depuis des années, les Palestiniens avaient modifié leur stratégie pour adopter une politique de non-violence et avaient substitué le lexique de l'indépendance au vocabulaire de l'occupation. Cela représentait un nouveau départ, très intéressant, en même temps qu'un moment de vérité effrayant pour les Israéliens. La question était à présent de savoir si ces derniers étaient prêts à renoncer au syndrome de la peur, à la rhétorique du traumatisme et aux colonies, et M. Burg a fait observer que pour la première fois en 40 ans, les dirigeants israéliens manquaient de mots car le discours avait changé.

77. D'une façon générale, nul ne savait quel chemin allaient suivre le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord dans ce nouveau contexte, eu égard aux manifestations qui se déroulaient en Égypte et aux frontières d'Israël, ce que M. Burg qualifiait de « nouvelle musique ». Les Israéliens, toutefois, restaient sourds à cette « musique »

et ne semblaient pas remarquer les changements à la fois effrayants et prometteurs qui survenaient dans la région. Le Gouvernement israélien considérait la quête de reconnaissance de la Palestine en tant qu'État comme une action visant à délégitimer Israël alors même qu'au contraire, elle rendait légitimes les frontières d'Israël d'avant 1967, que la communauté internationale n'avait jamais reconnues, ainsi que Jérusalem-Ouest comme capitale de l'État hébreu.

78. M. Burg a dit espérer que le mois de septembre marquerait le début d'un processus et non une fin en soi. L'Union européenne avait trois rôles importants à jouer dans ce processus après septembre. Premièrement, les partenaires européens devaient entreprendre de réconcilier ceux qui avaient été touchés par les traumatismes causés par la Seconde Guerre mondiale en Europe. Pour les Israéliens comme pour les Palestiniens, al-Naqba était survenu en 1945 et non en 1948, et au lieu de mettre en concurrence les traumatismes, il fallait aller vers la réconciliation et la reconnaissance mutuelle des traumatismes subis de part et d'autre. Deuxièmement, l'Union européenne devait, par son financement, promouvoir la coopération entre les sociétés civiles israélienne et palestinienne, toutes deux attachées à la paix et aux droits de l'homme. Enfin, M. Burg a exhorté l'Union européenne à faire preuve de courage en abordant le sujet de front avec les États-Unis et en dépassant la rhétorique pour enfin parvenir à mettre en œuvre les solutions proposées en vue de régler le conflit. L'Union ne devait plus tolérer de sociétés non démocratiques et conflictuelles sur l'autre rive de la Méditerranée et il lui fallait saisir cette nouvelle occasion, non seulement pour ne pas rater le train de l'histoire mais aussi pour favoriser ce nouveau départ et la paix.

79. **Pierre Galland**, Président de la Coordination européenne des comités et associations pour la Palestine, a émis des critiques envers les politiques de l'Union européenne qu'il a dit être en totale contradiction avec les principes et les valeurs de l'Union. Il a rappelé ce qui pouvait advenir quand la lutte d'un peuple était appuyée par la communauté internationale, comme cela s'était produit lorsque l'Europe et les États-Unis s'étaient entendus pour imposer des sanctions au régime sud-africain de l'apartheid. L'Union européenne avait fait connaître sa position sur le conflit israélo-palestinien dans la Déclaration de Venise, en 1980, position qu'elle avait réaffirmée en de multiples occasions jusqu'à l'établissement des fameux paramètres figurant dans les conclusions datées de décembre 2010 du Conseil de l'Union européenne. Sa position sur la situation dans la bande de Gaza était tout aussi claire mais il était regrettable que l'Union ne soit pas plus cohérente dans ses actions et pratique avec Israël la politique des « deux carottes » plutôt que celle de la carotte et du bâton. M. Galland a regretté que tous les efforts diplomatiques soient restés sans effets et il a souligné que tous les gouvernements qui s'étaient succédé en Israël avaient poursuivi la même politique d'occupation. Quant au mur, la Cour internationale de Justice l'avait déclaré illégal le 9 juillet 2004. Enfin, le blocus de la bande de Gaza était illégal en droit international humanitaire et contraire à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. En dépit de tout cela, Israël entretenait des relations privilégiées avec l'Union européenne et était un partenaire de premier plan dans les domaines du commerce, de la recherche et de la sécurité. Il avait fallu attendre 2009, après l'opération « Plomb durci », puis 2010 pour que le Parlement européen limite quelque peu les relations entre Israël et l'Union.

80. M. Galland a regretté que ces initiatives n'aient pas apporté les changements nécessaires. Après le Printemps arabe, l'Europe devait recentrer sa politique méditerranéenne sur la démocratie et les droits de l'homme plutôt que sur

l'économie et le développement. Ainsi, la société civile avait pris des initiatives audacieuses telles que la création du tribunal Russell sur la Palestine dont la troisième session devait se tenir en novembre 2011, en Afrique du Sud. D'autres initiatives ont été évoquées, comme les campagnes de boycottage ou l'opération « Bienvenue en Palestine » ou encore la flottille pour Gaza, dans l'organisation desquelles le mécanisme de coordination européen créé en 1986 avait joué un rôle crucial. L'Europe se rendait complice des politiques israéliennes les plus condamnables qui étaient en totale opposition avec les valeurs essentielles de l'Union européenne. M. Galland a exhorté l'Union européenne à prendre acte de l'échec d'une stratégie vieille de 30 ans en la modifiant pour imposer des sanctions à Israël et lui adresser de cette façon un message fort sur l'obligation du respect des droits de l'homme, et à appuyer l'action des flottilles pour Gaza ainsi que l'admission de l'État de Palestine à l'ONU.

81. Au cours du débat qui a suivi, les représentants de la société civile ont posé des questions sur la légalité d'un État juif, la flottille et la crédibilité de l'Union européenne en tant que véritable médiateur. Ils ont appelé à une plus grande coopération entre les membres de la société civile mondiale afin que les gouvernements soient poussés à agir au Moyen-Orient. Tout en reconnaissant la légalité d'un État juif en droit international, **M. de Rossa** a attiré l'attention sur la nécessité d'assurer la protection de tous les citoyens sur un pied d'égalité au sein d'un tel État. S'agissant de la flottille, il a regretté que l'Union européenne ne dispose pas d'une flotte susceptible de prendre part à de telles initiatives et a confirmé que certains des États membres avait averti le Gouvernement israélien que la violence ne serait pas tolérée. **M. Jouret**, répondant à une question sur le manque d'action de l'Union européenne, a souligné que celle-ci avait recours à la force de conviction et avait avant tout une fonction normative. Elle avait déjà pris des initiatives et des mesures concrètes mais il fallait du temps pour qu'elles aboutissent. M. Jouret a formé l'espoir que l'amélioration des relations entre les États-Unis et l'Union européenne rejaillirait sur la question israélo-palestinienne. **M. Bamyá** a déclaré que la crédibilité de l'Europe était en jeu, particulièrement à ce tournant dans l'histoire de la région.

#### IV. Séance de clôture

82. **Saviour F. Borg**, Rapporteur du Comité, a noté dans son introduction aux observations finales des organisateurs que les participants avaient examiné les efforts faits par l'Europe durant les 20 dernières années pour promouvoir la paix israélo-palestinienne. Il a souligné que les organisateurs étaient gravement préoccupés, comme nombre de participants, par le fait que ces diverses initiatives n'avaient pas conduit à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien. En conséquence, les organisateurs invitaient fermement les parties à reprendre sans délai des négociations directes sur la base des fameux paramètres mondialement reconnus. Les participants avaient fait observer que les changements fondamentaux qui s'étaient produits d'un bout à l'autre du monde arabe avaient rendu encore plus urgente la nécessité de progresser sur la voie de la paix au Moyen-Orient et ils avaient noté que le règlement du conflit israélo-palestinien ferait office de force stabilisatrice dans l'ensemble de la région. Les organisateurs tout comme les participants remerciaient l'Union européenne de son appui politique à la reprise du processus de paix et de sa position sur les paramètres et principes



essentiels fixés dans le cadre des conclusions établies par le Conseil de l'Union européenne en décembre 2009 et réaffirmés en décembre 2010. Évoquant les évaluations favorables de la Banque mondiale, du FMI et de l'ONU, M. Borg a réaffirmé combien il importait que les institutions palestiniennes soient prêtes pour la constitution d'un État. Il a également remercié l'Union européenne et ses membres d'avoir appuyé politiquement et financièrement le processus d'édification de l'État conduit par l'Autorité palestinienne. Toutefois, les progrès socioéconomiques étaient insuffisants et le resteraient aussi longtemps que le principal obstacle au développement, à savoir l'occupation, ne serait pas levé.

83. M. Borg a rappelé que les participants avaient fait observer que le mois de septembre serait important pour les Palestiniens et la communauté internationale qui s'employaient à bâtir un État palestinien, étant donné que la question de l'admission de la Palestine à l'ONU en qualité d'État Membre serait examinée à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. En conclusion, il a dit que les organisateurs encourageaient les parlements nationaux, les organisations interparlementaires et celles de la société civile à continuer d'œuvrer activement à la progression du processus politique israélo-palestinien.

84. **Riyad Mansour**, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, a remercié à titre personnel le Comité, la Division des droits des Palestiniens ainsi que tous les membres du Comité et les représentants des gouvernements et des organisations de la société civile. En référence au lieu de la réunion, il a particulièrement remercié l'Union européenne de son aide amicale ainsi que de son appui financier et politique à la cause palestinienne et l'a invitée à se joindre au consensus mondial à l'ONU en septembre.

85. M. Mansour a ensuite exposé les principales étapes du processus qui se dérouleraient à l'ONU en septembre. Premièrement, il a rendu hommage à la détermination à continuer sur une voie pacifique et à ne pas recourir à la violence dans la poursuite des objectifs du peuple palestinien, dont avait fait preuve le Président Abbas depuis son élection en 2004. Cela représentait un changement stratégique fondamental dans une période où l'arme utilisée contre l'occupation était la violence. Le documentaire intitulé *Budrus* offrait un bon exemple de cette nouvelle stratégie en montrant comment un village s'était opposé pacifiquement à la volonté des Forces de défense israéliennes de construire une partie du mur sur son territoire. Cette nouvelle ligne de conduite se reflétait également dans le programme de Salam Fayyad, le Premier Ministre palestinien, qui prévoyait la construction d'infrastructures, d'écoles et d'hôpitaux en guise de résistance pacifique à l'occupation. La dernière étape consistait à déployer des efforts diplomatiques afin d'amener un grand nombre de pays à reconnaître la Palestine en tant qu'État indépendant et souverain. Le Costa Rica, pays traditionnellement ami d'Israël, avait été le premier à franchir le pas et avait été suivi par la quasi-totalité des pays d'Amérique latine. Ces actes, émanant de pays désireux d'investir dans la paix, pouvaient, selon M. Mansour, être qualifiés de visionnaires. Le monde avait à présent le regard tourné vers l'Europe, dernier groupe à n'avoir pas encore reconnu la Palestine.

86. M. Mansour a engagé l'Europe en tant que groupe, l'Union européenne y compris, à endosser le même rôle qu'en 1947, à une époque où, contrairement à la situation actuelle, la solution des deux États ne faisait pas consensus. Il a rappelé que l'Autorité palestinienne et l'Union européenne parvenaient chaque année à

s'entendre sur la formulation de 13 résolutions politiques adoptées par les Nations Unies, qui recevaient l'appui unanime des pays membres de l'Union. En conclusion, il a réaffirmé que la Palestine avait la volonté de négocier avec Israël sur un pied d'égalité, en tant qu'États indépendants et souverains, et il a incité l'Europe à investir dans la paix et à aider les Palestiniens et les Israéliens à prendre un nouveau tournant.

87. **Abdou Salam Diallo**, Président du Comité, a dit que durant deux jours, les participants à la Réunion avaient passé en revue l'action conduite par les pays européens pour promouvoir la paix israélo-palestinienne, analysé les diverses initiatives européennes visant à relancer les négociations directes, examiné l'état d'avancement de la reconnaissance de l'État de Palestine et envisagé divers moyens de renforcer le rôle politique de l'Europe en vue de la reprise du processus politique. Le sentiment d'urgence était palpable et il importait que les négociateurs israéliens et palestiniens suivent des directives claires et que les membres de la communauté internationale parlent d'une même voix. L'autre message important était que les négociations de paix et la reconnaissance diplomatique de la Palestine n'étaient pas des objectifs qui s'excluaient l'un l'autre. « La reconnaissance ou la paix » était une fausse dichotomie, et un vote en faveur des Palestiniens n'équivalait pas à un vote contre Israël. M. Diallo a souligné qu'il y avait consensus sur la question de savoir si la Palestine était prête à se constituer en État et que par conséquent, les négociations de paix et la reconnaissance pouvaient avancer en parallèle, comme préconisé par la Feuille de route, ajoutant que l'appui de l'Europe était primordial pour atteindre ces deux objectifs. Assurément, les négociations n'étaient pas conduites en vain mais leur aboutissement était conditionné par l'arrêt de la colonisation et des autres activités illégales telles que les démolitions, les expulsions et le blocus de la bande de Gaza. M. Diallo a rappelé que plusieurs orateurs avaient fait référence aux moyens de pression dont disposaient l'Union européenne du fait de ses accords d'association avec Israël qu'elle devait utiliser avec plus d'efficacité pour faire respecter le droit international.

88. M. Diallo a réitéré les sincères remerciements du Comité au Gouvernement belge qui avait accueilli la réunion et y avait participé. Les participants ayant formé l'espoir que l'Union européenne joue un rôle politique plus dynamique dans le processus de paix, il a conclu en disant que la Réunion n'était qu'un premier pas en ce sens.

## Annexe I

### Observations finales des organisateurs

1. La Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien s'est tenue sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à Bruxelles, les 28 et 29 juin 2011.

2. La Réunion avait pour but de contribuer à l'action internationale visant à instaurer la paix entre Israéliens et Palestiniens, en examinant le rôle de l'Europe dans la promotion d'une solution prévoyant deux États. Les participants ont fait le bilan des efforts que l'Europe avait déployés au cours des 20 dernières années pour favoriser le rétablissement de la paix entre Israéliens et Palestiniens, examiné les initiatives engagées actuellement pour faire reprendre les négociations directes en vue d'un règlement permanent, et envisagé d'autres solutions possibles, notamment de parvenir à un règlement prévoyant la coexistence de deux États par l'entremise de mécanismes multilatéraux. Les participants se sont également intéressés aux initiatives politiques actuellement mises en œuvre à l'échelle européenne, notamment aux paramètres d'un règlement négocié approuvés par l'Union européenne en avril 2011, ainsi qu'à la contribution des parlementaires et de la société civile à la promotion de la paix.

3. Au début de la Réunion, les participants se sont penchés sur le rôle de l'Europe dans l'action menée au cours des 20 dernières années pour promouvoir la paix israélo-palestinienne. Ils ont noté que la Conférence de paix de Madrid, tenue en 1991, avait marqué une étape décisive vers l'ouverture d'un processus politique et de négociations entre les parties. Les principes énoncés à la Conférence, notamment l'échange de territoires contre la paix, ont jeté les bases de la cessation de l'occupation israélienne des territoires arabes qui avait commencé le 4 juin 1967 et de l'instauration de la paix entre Israël et l'ensemble de ses voisins. Les participants à la Réunion ont également évalué le processus d'Oslo, amorcé à la signature des accords d'Oslo en 1993 à l'issue de négociations directes menées entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Ce processus avait conduit à la création de l'Autorité palestinienne et de ses diverses institutions autonomes. Le processus politique ne progressant guère, en 2003, le Quatuor avait mis au point, avec la participation active de l'Union européenne, la Feuille de route, plan d'action axé sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États. Les pays européens jouaient un rôle important à toutes les étapes du processus. Des initiatives lancées par d'autres pays ou groupes de pays étaient venues s'ajouter à ces efforts, en particulier la définition, par les États-Unis de Clinton, d'importants paramètres en vue d'une solution, et l'Initiative de paix arabe, adoptée en 2002. Ces mesures, déterminantes pour le rétablissement de la paix au Moyen-Orient, avaient pour objectif d'instaurer la confiance entre les parties et de parvenir, avec l'aide de la communauté internationale dans son ensemble, à un règlement de toutes les questions liées au statut permanent, à savoir, les frontières, la sécurité, Jérusalem, les implantations israéliennes, les réfugiés et l'approvisionnement en eau. Comme nombre de participants, les organisateurs se sont inquiétés que ces diverses initiatives n'aient pas permis jusqu'à présent de parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien. Ils ont néanmoins présenté, à cette fin, un ensemble de principes, qui ont été reconnus par la partie palestinienne et la communauté internationale. Le moment est venu de donner corps à l'ambition d'aboutir à l'existence de deux États, Israël et la

Palestine, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières mutuellement reconnues, avec un État de Palestine indépendant, souverain et viable.

4. Les participants ont examiné l'état actuel du processus politique entre Israéliens et Palestiniens, regrettant l'impasse dans laquelle continuaient de se trouver les efforts de paix et réaffirmant qu'ils appuyaient pleinement la relance du processus de paix au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des principes de la Conférence de Madrid, notamment l'échange de territoires contre la paix, de la Feuille de route du Quatuor, de l'Initiative de paix arabe et des accords existants entre les parties israélienne et palestinienne. Les organisateurs ont exhorté les parties à reprendre immédiatement des négociations directes en s'appuyant sur les paramètres bien connus et universellement admis, qui constituent, aux yeux de la communauté internationale, le moyen privilégié de parvenir au règlement du conflit. Les organisateurs se sont félicités que les participants se soient dit fermement déterminés à mettre fin à l'occupation israélienne remontant au 4 juin 1967 afin de parvenir à un règlement permanent prévoyant deux États, Israël et la Palestine, qui vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité dans des frontières mutuellement reconnues.

5. Les organisateurs ont de nouveau souligné que l'évolution de la situation sur le terrain jouait un rôle crucial dans l'instauration de conditions propices à la reprise des négociations. Ils ont rappelé que les implantations israéliennes et le mur de séparation construit sur le territoire palestinien étaient illégaux en droit international, constituaient un obstacle à la paix et qu'il fallait y mettre un terme dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est.

6. Les participants ont fait remarquer que, du fait des profonds changements qui secouaient le monde arabe, il était d'autant plus urgent de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Les organisateurs se sont accordés à dire qu'il fallait impérativement redoubler d'efforts pour sortir de l'impasse et réaliser l'aspiration légitime du peuple palestinien d'accéder à l'indépendance par la création de l'État de Palestine. Le règlement du conflit israélo-palestinien constituerait également un important facteur de stabilisation dans la région du Moyen-Orient.

7. Les organisateurs et les participants se sont félicités de l'appui politique de l'Union européenne à la reprise du processus de paix et de sa position sur les principaux paramètres et principes que le Conseil de l'Union européenne avait définis dans ses conclusions de décembre 2009 et réaffirmés dans ses conclusions de décembre 2010. L'Union européenne a notamment fait savoir qu'elle ne reconnaîtrait aucune modification du tracé des frontières d'avant 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, qui n'aurait pas été approuvée par les parties, et qu'elle avait à cœur de trouver un moyen de régler la question du statut de Jérusalem, la future capitale des deux États.

8. Les organisateurs et nombre de participants ont accueilli avec satisfaction la déclaration conjointe du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne au Conseil de sécurité, ainsi que celle du Portugal, le 18 février 2011, que l'Union européenne avait ensuite entérinées, qui appelaient à la création d'un État palestinien dans les frontières d'avant 1967, et prévoyaient des échanges de territoires décidés d'un commun accord, la cessation immédiate des activités d'implantation, un règlement juste et concerté de la question des réfugiés palestiniens et un accord concernant le statut de Jérusalem, la future capitale des deux pays. Les déclarations préconisaient également la mise en place de mesures de sécurité qui respecteraient la souveraineté

palestinienne tout en assurant la sécurité d'Israël. Les participants ont aussi rappelé le discours prononcé par le Président Barack Obama le 19 mai 2011, qui soulignait la nécessité de créer un État palestinien fondé sur les frontières d'avant 1967.

9. Les participants ont noté le rôle important joué par le Quatuor et ont prié celui-ci de montrer la voie et de convoquer une réunion d'urgence, ainsi que l'avait demandé la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, de manière à adopter les paramètres nécessaires pour parvenir au règlement négocié reposant sur le principe des deux États décrit dans la déclaration commune du Conseil de sécurité. Ils se sont également félicités de l'initiative prise par la France de convoquer une conférence de la paix avec les deux parties en juillet, afin d'essayer de relancer les négociations et de trouver une solution au conflit.

10. Les organisateurs souhaitent réitérer combien il est important que les institutions palestiniennes soient préparées à l'édification d'un État en se référant aux évaluations faites par la Banque mondiale, le FMI et l'Organisation des Nations Unies selon lesquelles l'Autorité palestinienne fonctionne largement comme un État dans les secteurs clefs examinés et les institutions palestiniennes soutiennent tout à fait la comparaison avec celles d'États établis, et réaffirmer que le Comité spécial de liaison a avalisé ces évaluations.

11. Les organisateurs souhaitent remercier l'Union européenne de son appui financier et politique au processus d'édification de l'État par l'Autorité palestinienne. Les participants ont pris acte du soutien financier apporté par l'Union européenne à l'Autorité palestinienne, par le biais de la Commission européenne, qui représentait la part la plus importante de l'assistance multilatérale dont bénéficiait l'Autorité. Ils ont félicité les États membres de l'Union européenne, dont certains figuraient parmi les principaux donateurs bilatéraux à l'Autorité palestinienne. Ils se sont également félicités de la signature en avril 2011 de l'Accord entre l'Union européenne et l'Autorité palestinienne autorisant le libre accès immédiat au marché européen de tous les produits agricoles, produits agricoles transformés et poissons et produits de la pêche venant de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, qui facilitera encore le commerce palestinien, élément crucial pour l'émergence d'un État viable.

12. Les participants ont toutefois souligné que les progrès sur le plan socioéconomique étaient loin d'être suffisants, le principal obstacle au développement, à savoir l'occupation, n'ayant pas encore été supprimé. Ils se sont notamment déclarés frustrés par le fait que le processus politique continuait de prendre du retard par rapport aux progrès considérables réalisés par l'Autorité palestinienne dans son programme d'édification de l'État.

13. Les organisateurs ont souligné l'importance de l'unité palestinienne interne pour la création d'un État de Palestine viable, souverain et reconnu par la communauté internationale. Ils se sont félicités de l'accord de réconciliation conclu en avril 2011 sous les auspices de l'Égypte et ont prié les parties de le mettre pleinement en œuvre. Ils souhaitent remercier l'Égypte pour les efforts qu'elle n'a cessé de déployer aux fins de la réconciliation palestinienne. Ils se félicitent de l'appui apporté par l'Union européenne aux efforts de réconciliation palestiniens se fondant sur les principes de la non-violence et de son intention déclarée de continuer sur cette voie, notamment par le biais d'une assistance financière directe à un nouveau Gouvernement palestinien composé de personnalités indépendantes,

comme indiqué dans les conclusions du Conseil de l'Union européenne le 23 mai 2011 et réaffirmé par la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

14. Les participants ont noté que le mois de septembre serait important pour les efforts palestiniens et internationaux d'édification d'un État palestinien. Un certain nombre d'éléments seront notamment réunis en septembre : l'échéance fixée par le Président Obama pour un accord de paix entre Israël et les Palestiniens; l'achèvement du programme de deux ans d'édification d'un État palestinien; et la demande de reconnaissance du statut d'État présentée par les Palestiniens. Les participants ont noté les efforts déployés par la Palestine, les Arabes et autres parties pour que la Palestine soit reconnue en tant qu'État et qu'elle devienne Membre de l'Organisation des Nations Unies à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, qui commencera en septembre 2011.

15. À cet égard, les participants ont noté que la Palestine avait déjà été reconnue en tant qu'État par un certain nombre de pays. Les organisateurs font sien l'appel lancé par les participants à l'Union européenne pour qu'elle reconnaisse collectivement l'État palestinien ainsi qu'à ses États membres pour qu'ils fassent de même individuellement, s'ils ne l'ont pas encore fait.

16. S'agissant des parlements nationaux, des organisations interparlementaires et des organisations de la société civile, les participants ont souligné le rôle important que ces entités avaient joué pour faire avancer le processus politique israélo-palestinien, notamment en s'employant à faire prévaloir le droit international et en promouvant un véritable dialogue politique visant la reprise des négociations et le règlement de l'ensemble des questions ayant trait au statut permanent. Les organisateurs encouragent ces entités à renforcer leur coopération, entre elles, avec les parlementaires israéliens et palestiniens et avec les organisations de la société civile, ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies et son comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et à suivre la situation de près afin de soutenir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

17. Les organisateurs se félicitent du rôle de premier plan joué par l'Union européenne et les États européens individuellement dans l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient. Ils se félicitent de nouveau de l'appui important apporté par les responsables de l'Union européenne ainsi que par les États membres de l'Union individuellement aux vastes efforts internationaux visant à régler le conflit israélo-palestinien. Ils encouragent les organes directeurs de l'Union européenne et de ses États membres à continuer de jouer un rôle actif dans divers aspects du processus politique autres que l'importante aide économique de la Commission européenne, notamment en soutenant l'accession au statut d'État de la Palestine à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui commencera en septembre 2011.

## Annexe II

### Liste des participants

#### Intervenants

S. E. M. Abdelaziz Aboughosh	Ambassadeur de la Palestine en Malaisie, aux Philippines et au Brunéi Darussalam Kuala Lumpur
M. Majed Bamyá	Délégation générale de la Palestine auprès de l'Union européenne, Belgique et Luxembourg Bruxelles
M. Avraham Burg	Ancien Président de la Knesset Jérusalem
M <sup>me</sup> Véronique De Keyser	Députée au Parlement européen Bruxelles
M. Pierre Galand	Président de la Coordination européenne des comités et associations pour la Palestine; ancien sénateur, Parlement belge Bruxelles
M. Maxwell Gaylard	Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient; Coordonnateur résident des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le territoire palestinien occupé Jérusalem
M. Neve Gordon	Professeur, Département de science politique Université Ben Gourion Beer-Sheva (Israël)
M. Christian Jouret	Conseiller pour le Moyen-Orient Service européen pour l'action extérieure Bruxelles
M. Simon Petermann	Professeur honoraire de l'Université de Liège Liège (Belgique)
M <sup>me</sup> Sahar Qawasmi	Membre du Conseil législatif palestinien Hébron
M. Proinsias de Rossa	Député au Parlement européen Président de la délégation du Parlement européen pour les relations avec le Conseil législatif palestinien Bruxelles

S. E. M. Nawaf Salam	Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies Nations Unies New York
S. E. M <sup>me</sup> Leila Shahid	Déléguée générale de la Palestine auprès de l'Union européenne, Belgique et Luxembourg Bruxelles
M <sup>me</sup> Clare Short	Ancien membre du Parlement britannique Londres

**Délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien**

S. E. M. Abdou Salam Diallo	Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies Président du Comité et Chef de la délégation
S. E. M. Zahir Tanin	Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies Vice-Président du Comité
S. E. M. Pedro Núñez Mosquera	Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies Vice-Président du Comité
S. E. M. Saviour F. Borg	Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies; Rapporteur du Comité
S. E. M. Riyad Mansour	Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

**Représentant du Secrétaire général**

M. Maxwell Gaylard	Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient; Coordonnateur résident des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le territoire palestinien occupé
--------------------	---

**Gouvernements**

Arabie saoudite	M. Mohamed Charfi, chercheur, cellule Union européenne M <sup>me</sup> Aisha Hussein Yousef Latif, chercheuse, cellule Union européenne, ambassade en Belgique
-----------------	---



Australie	M. Jonathon Lane, Mission auprès de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
Belgique	M. Michel Goffin, Directeur général adjoint M <sup>me</sup> Emmanuelle de Foy, Première Secrétaire M. Arnout Pauwels, Conseiller pour le Moyen-Orient M. Maarten Vervoort, Attaché pour le Moyen-Orient, Ministère des affaires étrangères
Brésil	M. Durval Cardoso de Carvalho Jr., Deuxième Secrétaire, Mission auprès de l'Union européenne
Bulgarie	S. E. M. Kamen Velichkov, Ambassadeur, Ministère des affaires étrangères
Chine	M <sup>me</sup> Liu Yuli, Conseillère M <sup>me</sup> Wang Zhou, Attachée, ambassade en Belgique
Chypre	S. E. M <sup>me</sup> Athena Mavronicola-Droussiotis, Ambassadrice M. Nikolas Karaitidis, Deuxième Secrétaire, ambassade en Belgique
Costa Rica	M. Alejandro Solano, Ministre conseiller M <sup>me</sup> Mónica Cespedes, Conseillère, ambassade en Belgique
Croatie	M <sup>me</sup> Ivana Stanković, Attachée, Mission auprès de l'Union européenne
Égypte	S. E. M. Hossam Zaki, Ambassadeur plénipotentiaire, Assistant adjoint du Ministre des affaires étrangères M <sup>me</sup> Marwa Fouad, Deuxième Secrétaire, Cabinet du Ministre des affaires étrangères M. Wael Abdel Wahab, Deuxième Secrétaire, Mission auprès de l'Union européenne
El Salvador	S. E. M. Edgar Varela, Ambassadeur auprès de la Belgique; Représentation permanente auprès de l'Union européenne
Fédération de Russie	M <sup>me</sup> Olga Zykova, Deuxième Secrétaire, Mission auprès de l'Union européenne

Grèce	M <sup>me</sup> Alexandra Mantzila, Première Conseillère, ambassade à Bruxelles
Indonésie	M. Punjul S. Nugraha, Troisième Secrétaire, ambassade à Bruxelles
Iran (République islamique d')	M. Ali Mottaghi, Premier Secrétaire, ambassade en Belgique
Islande	M. Nikulás Hannigan, Chef de mission adjoint Matthías Pálsson, Conseiller juridique M <sup>me</sup> Katrín Pálsdóttir, Administratrice temporaire, Mission auprès de l'Union européenne
Jordanie	S. E. M. Montaser Oklah Alzoubi, Ambassadeur, Chef de mission M. Hussam Al-Husseini, Conseiller/Chef de mission adjoint, Mission auprès de l'Union européenne
Koweït	S. E. M <sup>me</sup> Nabeela Abdulla Al-Mulla, Ambassadrice en Belgique
Lettonie	M <sup>me</sup> Linda Krumina, Spécialiste du Moyen-Orient, Ministère des affaires étrangères
Luxembourg	M. Frederic Schwandt, Attaché, Ministère des affaires étrangères
Malaisie	M. Ikram Mohammad Ibrahim, Chargé d'affaires par intérim M. Shahril Nizam Abdul Malek, Premier Secrétaire (Affaires politiques), ambassade à Bruxelles
Malte	M. Stephen Borg, Représentant, Comité politique et de sécurité
Maroc	M. Khalid Lahsaini, Conseiller, Mission auprès de l'Union européenne M. Abdellali El Kobairi Idrissi, Conseiller, ambassade à Bruxelles
Maurice	M <sup>me</sup> Vandana Segobin-Maulloo, Deuxième Secrétaire, ambassade à Bruxelles
Mexique	M. Victor Hugo Morales, Ministre/Chef adjoint de la Mission, Mission auprès de l'Union européenne
Monaco	M. Pierre-Henri Settimo, Conseiller, ambassade à Bruxelles

Norvège	M. Paal Ivar Mørkved Aavatsmark, Conseiller M. Rasmus Weschke, stagiaire, Mission auprès de l'Union européenne
Oman	M <sup>me</sup> Nisreen Barakat, traductrice, ambassade à Bruxelles
Panama	M. Alfonso Young Hassan, Attaché-Chargé d'affaires par intérim, ambassade à Bruxelles
Pérou	M <sup>me</sup> Carmen-Rosa Arias, Première Secrétaire M. Farit Docarmo, Deuxième Secrétaire, ambassade en Belgique et Mission auprès de l'Union européenne
Philippines	M. Roy B. Escraela, Ministre et Consul, ambassade à Bruxelles et Mission auprès de l'Union européenne
Portugal	M. João Manuel Snyder Santiago Terenas M <sup>me</sup> Isabel Ferreira, ambassade à Bruxelles
Qatar	M <sup>me</sup> Ikram Ladhari, analyste politique, ambassade en Belgique
République de Corée	M. Kym-Gu Kang, Conseiller, ambassade à Bruxelles et Mission auprès de l'Union européenne
République tchèque	M <sup>me</sup> Radka Bordes, responsable M. Jiri Lang, Délégation auprès de l'Union européenne
Sénégal	S. E. M. Paul Badji, Ambassadeur, ambassade en Belgique et Mission auprès de l'Union européenne M. Mansour Cisse, Premier Secrétaire, Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies
Serbie	M <sup>me</sup> Irina Zarin, Première Secrétaire, Mission auprès de l'Union européenne
Slovaquie	M. Peter Stano, Troisième Secrétaire, ambassade à Bruxelles
Turquie	M. Sinan Ertay, Chef de section, Direction générale pour le Moyen-Orient, Ministère des affaires étrangères

**Entités bénéficiant d'une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et travaux de l'Assemblée générale et dotées d'un bureau permanent au Siège de l'ONU**

S. E. M <sup>me</sup> Leila Shahid	Déléguée générale de la Palestine auprès de l'Union Européenne, Belgique et Luxembourg
M. Majed Bamyra	Responsable des relations avec le Conseil européen, Euromed et la Politique européenne de voisinage
M. Hadi Shebli	Responsable des relations avec le Conseil européen
M <sup>me</sup> Samah Atout	Responsable des relations avec le Parlement européen
M <sup>me</sup> Zeineb Ben Achour	Assistante du Délégué général

**Organisations intergouvernementales**

Conseil de coopération des États arabes du Golfe	S. E. M. Amal Al-Hamad, Ambassadeur auprès de l'Union européenne  M. Abdul-Aziz Al-Amar, Ambassadeur plénipotentiaire
Conseil de l'Union européenne	M <sup>me</sup> Farhana Mirza, Administratrice chargée des affaires politiques
Ligue des États arabes	S. E. M. Abdelouahab Derbal, Chef de la Mission permanente de la Ligue des États arabes auprès de l'Union européenne
Mouvement des pays non alignés	S. E. M. Hossam Zaki, Assistant adjoint du Ministre des affaires étrangères  M. Marwa Fouad, Deuxième Secrétaire, Ministère égyptien des affaires étrangères
Organisation de la coopération islamique	S. E. M. Ufuk Gokcen, Observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies
Service européen pour l'action extérieure	M <sup>me</sup> Anna Korpjankko, Spécialiste des territoires palestiniens occupés

**Organisations interparlementaires**

Union interparlementaire	M. Philippe Mahoux, membre du Sénat belge et représentant de l'Union interparlementaire
--------------------------	---

### **Organismes et organisations des Nations Unies**

Centre régional d'information des Nations Unies pour l'Europe occidentale	M <sup>me</sup> Afsane Bassir-Pour, Directrice M. Jean-Luc Onckelinx, Responsable de l'information, cellule Union européenne et Bénélux  M <sup>me</sup> Karen Davies, spécialiste du Royaume-Uni et de l'Irlande  M <sup>me</sup> Alexa Froger, spécialiste de l'Union européenne et du Bénélux  M. Mariana Ogaz, stagiaire, spécialiste du Royaume-Uni et de l'Irlande
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	M. Matthias Burchard, Chef de bureau  M <sup>me</sup> Martha Myers, Directrice adjointe, secours et services sociaux  M <sup>me</sup> Elena Mancusi-Materi, Attachée de liaison (hors classe)  M <sup>me</sup> Virginia Villar Arribas, Attachée de liaison  M. Zakarya God, stagiaire Bureau de représentation de l'UNRWA auprès de l'Union européenne
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Bruxelles	M <sup>me</sup> Laurence Gillois, Spécialiste de programme
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	M <sup>me</sup> Marie Paule Roudil, Directrice du Bureau de liaison de l'UNESCO à Bruxelles et Représentante de l'UNESCO auprès de l'Union européenne
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	M. Maxwell Gaylard, Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le territoire palestinien occupé  M <sup>me</sup> Arzu Hatakoy, Assistance spéciale du Coordonnateur spécial adjoint

### **Organisations de la société civile**

Belgium to Gaza	M <sup>me</sup> El Moukabiti, chargée de la communication
Campagne de solidarité avec la Palestine, Royaume-Uni	M <sup>me</sup> Betty Hunter, Directrice

Campagne polonaise de solidarité avec la Palestine (Kampania Palestyna)	M <sup>me</sup> Aneta Jerska, Coordonnatrice
Carrefour de la République	M <sup>me</sup> Florence Mardirossian, Présidente
Centre Simon Wiesenthal	M. Stanley Samuels, Directeur pour la zone Europe
Chambre de commerce belgo-italienne	M <sup>me</sup> Elisa Ricardi di Netro, spécialiste de l'Europe
Coalition civique – Jérusalem	M. Zakaria Odeh, Directeur exécutif
Comité européen de coordination des ONG sur la question de Palestine	M. Pierre Galand, Président M <sup>me</sup> Katarzyna Lemanska, Coordonnatrice
Conseil Quaker pour les affaires européennes	M <sup>me</sup> Elizabeth Scurfield, Coreprésentante M <sup>me</sup> Martina Weitsch, Coreprésentante M. John Nicholls, Assistant de programme
Council for European Palestinian Relations	M. Stuart Colley, fonctionnaire parlementaire M. Stuart Reigeluth, responsable de la communication
European Programme for Integration and Coordination	M <sup>me</sup> Zakeera Suffee, stagiaire
Fondation internationale Olof Palme	M <sup>me</sup> Ginebra Garcia Muñoz, Coordonnatrice Département de la coopération internationale
Help Age International	M <sup>me</sup> Ellen Graham, Conseillère en politique européenne
Institut de diplomatie culturelle/Réseau des jeunes universitaires européens	M. Tom Moerenhout, Jeune leader européen/ Coordonnateur, région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord
Islamic Relief Worldwide	M <sup>me</sup> Sarah Douik, Représentante auprès de l'Union européenne
Israeli Committee Against House Demolitions	M. Itay Ephstain, Codirecteur M. Jeff Halper
Migratory Letters Campaign	M. Mohammed S. M. Iqtifan, Directeur de campagne M <sup>me</sup> Laila F. K. Alnajjar, Coordonnatrice
Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques	M <sup>me</sup> Paula Mathy, professeur honoraire
Oxfam Solidaritei (Bruxelles)	M <sup>me</sup> Liesbeth Goossens, responsable, Plaidoyer humanitaire

Palestina Solidariteit	M <sup>me</sup> An Peeters, assistante de gestion M. Jonathan Saelen, bénévole M <sup>me</sup> Marie Vandecam
Palestinians without Frontiers	M. Mahmoud Ejammali, Président du conseil M <sup>me</sup> Naela I. K. Abuzarifa
Réseau Euro-Méditerranéen des droits de l'homme	M <sup>me</sup> Nathalie Stanus, Coordinatrice de projet M <sup>me</sup> Nicole Lambert, assistante de projet Palestine/Israël et les Palestiniens
Solidarité Socialiste	M <sup>me</sup> Delphine Neuprez, plaidoyer
Tribunal Russell sur la Palestine	M. John Nieuwenhuys, Coordonnateur M. Hocine Ouazraf, expert
Union juive française pour la paix	M <sup>me</sup> Michèle Sibony, Présidente

**Invités d'honneur**

M <sup>me</sup> Malika Benarab-Attou	Membre du Parlement européen, Les Verts/Alliance Libre Européenne
M. Ioan Enciu	Député au Parlement européen
M <sup>me</sup> Alexandra Thein	Député au Parlement européen
M <sup>me</sup> Tine Vandervelden	Administratrice chargée des questions politiques, Département flamand des affaires étrangères Gouvernement flamand
M. Christian Garrigues	Direction générale de la politique extérieure; section Euromed/Proche-Orient, Parlement européen

**Autres invités**

M. Chawki Armali	Ancien ambassadeur palestinien
M. Mohamed Barakat	Consultant indépendant
M. Ahmed Benfehrat	Assistant parlementaire européen
M <sup>me</sup> Nóirin Ní Earcáin	Assistante parlementaire européenne
M <sup>me</sup> Alin Mitvta	Assistante parlementaire européenne
M <sup>me</sup> Clementine Moyart	Assistante parlementaire européenne
M <sup>me</sup> Michéla Pfeifer	Assistante parlementaire européenne
M. Paraic Ross	Assistant parlementaire européen
M <sup>me</sup> Tanya Laurijssen	Stagiaire au Parlement européen

**Presse**

Associated Press	M. Yves Logghe, photographe
Agence de presse belge	M. Gaudin, journaliste
European-Jewish Press	M. Yossi Lempkowicz
Kuwait News Agency	M. Nawab Khan
Middle East News Agency	M. Mahmoud Tarek
Radio France Internationale	M. Abdul Bakari, journaliste
Magazines Sekai/Sentaku/Ekonomisto	M. Taniguchi, journaliste

**Public**

M <sup>me</sup> Benedetta Voltolini	London School of Economics (chercheuse)
M. Amir Khalil	Étudiant en doctorat, Centre for Economic Law and Governance, Vrije Universiteit Brussels
M. Abolfazl Beheshti	Professeur d'université, European Network for Environment and Sustainable Development
M <sup>me</sup> Anna Maria Bonnici	Service européen pour l'action extérieure, coresponsable des territoires palestiniens occupés
M <sup>me</sup> Simone Mirre	Vice-Présidente, Human Rights Direct
M. Mohammed Hammad	Commission européenne
M <sup>me</sup> Fierens, étudiante	Université Libre de Bruxelles
M. Ronak Azary	Étudiant
M. Akhavan Khosro	Étudiant
M. Mohamed Ziani	
M. Diego del Priore	

\* \* \*